

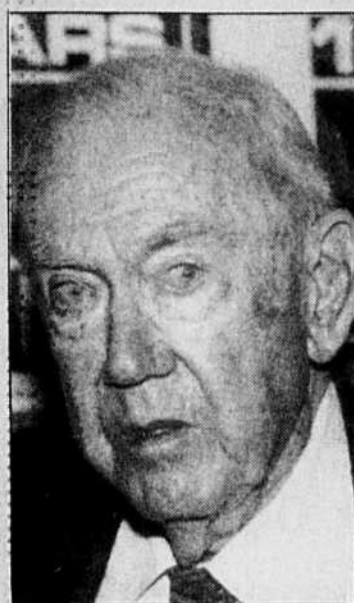
AUJOURD'HUI



Dubois face à la musique

À la veille de sa rentrée au Théâtre des Variétés, Claude Dubois s'ouvre à Nathalie Petrowski. Le voyageur infidèle aurait fait place à un nouvel homme qui, loin des clameurs, cultive une sorte de fatalisme tranquille.

Page C-1



Greene, Bussièrès et les Créoles

À la une du « Plaisir des livres », un article sur Graham Greene, une entrevue avec Paul Bussièrès et un survol des littératures créoles. Aussi, le bloc-notes de Robert Lévesque qui a lu les lettres de Tennessee Williams à Maria St-Just.

Cahier D

Albertville

Le président français François Mitterrand proclamera aujourd'hui l'ouverture des Jeux olympiques d'Albertville. Tout en publiant les résultats complets des disciplines au programme, LE DEVOIR jettera un regard original sur cet événement majeur à travers la chronique quotidienne de Guy Deshaies, que les lecteurs retrouveront avec plaisir. Page A-10

Ozone: Charest sonne l'alarme

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest, a littéralement sonné l'alarme hier en invitant les Canadiens et les responsables provinciaux et fédéraux de la Santé à « prendre leurs responsabilités » en regard de la disparition de plus en plus rapide de la couche d'ozone, un problème qu'il a qualifié de « très sérieux ».

On fait d'ailleurs la même évaluation à la Maison-Blanche depuis deux jours où, après avoir repoussé le recours à des mesures d'urgence dans ce domaine, le président Bush vient d'appuyer un projet de loi mettant l'accélérateur à fond pour enrayer la disparition accélérée de la couche d'ozone.

Quant au ministre fédéral de l'Environnement, il n'a pas hésité hier à inviter publiquement les parents à diminuer, à compter de maintenant, l'exposition de tous les enfants de 2 à 18 ans aux rayons du soleil, qui seront de moins en moins filtrés par la couche d'ozone.

M. Charest a lui-même promis d'accélérer au maximum la mise en place d'un système de détection des « trous » dans la couche d'ozone au-dessus du Canada et d'un système d'alerte pour avertir la population que l'intensité des rayons ultra-violet peut, certains jours, dépasser les seuils de sécurité.

Le ministre a été incapable de promettre que ces mesures seront prêtes pour l'été prochain en raison des problèmes techniques reliés à l'ins-

tallation des équipements de pointe dans l'île d'Ellesmere au nord du pays. On y installera des lasers sophistiqués qui pourront prendre en quelques minutes des lectures de l'épaisseur de la couche d'ozone, laquelle bouge un peu à la façon des masses d'air que nous connaissons à plus basse altitude.

Dans le cadre du Plan vert, Ottawa annonçait récemment des investissements de 25 millions \$ pour la mise en place de ce dispositif de sécurité et de recherche. Les données recueillies par les chercheurs canadiens s'ajouteront aux efforts d'autres pays pour cerner l'ampleur du mégaproblème d'environnement.

Le ministre a aussi précisé que le Canada, qui s'était engagé lors de la

Voir page A-4 : Ozone



Le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark et le chef autochtone Ovide Mercredi se serrent la main à l'ouverture de la conférence constitutionnelle de Toronto.

Les délégués du Québec et les autochtones s'affrontent à Toronto

Chantal Hébert
envoyée spéciale

TORONTO — La dernière conférence thématique sur la Constitution du gouvernement fédéral s'est ouverte hier sur une collision frontale entre l'ordre du jour autochtone et celui du Québec, les deux groupes s'égratignant publiquement sur la question de la société distincte.

Deux heures après son début, la conférence de Toronto, consacrée officiellement à la grande question de l'identité canadienne, s'était en effet transformée en séance de récriminations au sujet de la reconnaissance d'un Québec distinct, alors que les leaders autochtones canadiens énonçaient une série d'appréhensions à l'égard du concept. Même sur son propre territoire, ont-ils soutenu, carte en main, le droit du Québec à

faire valoir sa société distincte est loin d'être absolu.

Hérissés par cette entrée en matière aux travaux de la fin de semaine, des délégués québécois parlaient ouvertement dans les couloirs de détournement de l'ordre du jour de la conférence et de provocation, plusieurs accusant les chefs autochtones de vouloir faire progresser leur cause aux dépens de celle du Québec.

Voir page A-4 : Les délégués

Les citoyens semblent peu intéressés à siéger aux conseils des hôpitaux

Paul Cauchon

IL NE RESTE plus que six jours pour poser sa candidature aux élections du 9 mars prochain aux conseils d'administration de tous les établissements publics de santé. L'exercice suscite un intérêt variable selon les régions et les établissements, mais il semble être très populaire auprès de la communauté anglophone.

Ces élections permettront aux représentants des citoyens d'obtenir une voix prépondérante dans les conseils d'administration des établissements, puisque selon une porte-parole du cabinet du ministre Marc-Yvan Côté les représentants du public constitueront en moyenne 60% des membres des nouveaux conseils.

Les élections auront lieu le 9 mars prochain en soirée dans tous les établissements, mais pour être élu il faut avoir posé sa candidature avant

le jeudi 13 février à 17 h, et ce, auprès des directions générales des établissements ou de leurs présidents d'élection. On peut se procurer des formulaires de candidature dans les établissements.

Les candidatures acceptées seront rendues publiques le 21 février, et l'élection en tant que telle aura lieu le 9 mars lors d'assemblées publiques locales.

Sur les différents conseils d'administration on compte cinq postes réservés à la population dans les CLSC, et quatre postes réservés à la population pour chacun des établissements suivants : les hôpitaux, les centres d'accueil et de réadaptation, les centres d'accueil et d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée.

Pour les régions de Montréal et de Laval on se retrouve donc avec beaucoup de postes à combler puisqu'il y aura des élections dans 31

Voir page A-4 : Les citoyens

L'usure du temps

Loin de sa base, le Parti socialiste français est en panne

Sylviane Tramier

Correspondante du DEVOIR à Paris

Le socialisme français tel qu'il s'est incarné depuis vingt ans avec François Mitterrand, Michel Rocard, ou Jean-Pierre Chevènement, présente des signes manifestes d'essoufflement. Le parti de « la rose au poing », qui était parvenu, après l'agitation estudiantine et ouvrière de mai 1968, à cristalliser les aspirations des salariés, des employés et des intellectuels, se trouve aujourd'hui en panne. Perte d'adhérents, désaffection de l'électorat, et défections retentissantes d'élus sont quelques-uns des symptômes de la mauvaise fortune du Parti socialiste français.

Une illustration frappante du divorce entre le Parti socialiste et ceux qui constituaient sa base

naturelle a été fournie par les socialistes eux-mêmes à l'occasion d'une manifestation antiraciste le 25 janvier dernier. Alors que défilaient les associations, les syndicats, les groupes de défense des droits de la personne, le Parti socialiste se regroupait à l'écart pour éviter d'être conspué par les manifestants qui portaient des banderoles où l'on dénonçait presque autant la politique du gouvernement en matière d'immigration que la montée de l'extrême droite.

Le PS, fondé en 1971 au congrès d'Épinay sur les ruines de la SFIO (section française de l'internationale ouvrière) est usé par bientôt onze ans de pouvoir. « Il faut changer de cap », répète Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la Défense, qui a démissionné de ce poste le 29 janvier 1991, alors que la guerre du Golfe venait de

commencer. (Il avait aussi quitté le gouvernement socialiste en 1983. Il était alors, ministre de l'Industrie, en désaccord avec le virage économique de l'équipe gouvernementale.) M. Chevènement plaide maintenant pour une véritable refondation du Parti socialiste.

Au siège parisien du PS, rue de Solferino, on reconnaît une baisse des effectifs du parti. De 1991 à 1992, 10 000 membres ont déserté les rangs. Aujourd'hui, le PS revendique 187 000 détenteurs de la carte socialiste. Il y en avait 200 000 au début de 1990.

Les défections ont touché des élus locaux siégeant aux conseils régionaux et municipaux. Mais les démissions les plus spectaculaires sont venues de députés socialistes : celle du député des Bouches du Rhône (département de la région de

Voir page A-4 : L'usure du temps



LA SARRASINE

Scénario

Bruno Ramirez Paul Tana

Un film de Paul Tana, bientôt à l'affiche

Montréal, début du siècle, Giuseppe, immigrant italien tue accidentellement un Canadien français. Son nouveau pays de rêves se transforme alors en un pays de souffrances et de violences où s'impose la logique absurde du racisme ordinaire. Giuseppe sera condamné à mort.

Paul Tana et Bruno Ramirez racontent ici avec brio la rencontre de deux cultures.

154 pages, 17,95 \$

Boréal



Dure première semaine pour les conservateurs

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — La première semaine de travaux parlementaires de la Chambre des Communes s'est terminée comme elle a commencé avec une charge à fond de train de l'opposition contre les ministres conservateurs, qui ont semblé plus démunis que d'habitude par l'avalanche de mauvaises nouvelles et la virulence des attaques.

En plus du chômage, qui a légèrement augmenté le mois dernier à 10,4% libéraux et néo-démocrates ont largement interrogé les ministériels sur la publication, hier, des résultats de 17 analyses sectorielles du gouvernement sur les répercussions d'une entente nord-américaine de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis.

Les esprits se sont échauffés, les commentaires se sont faits plus acerbes jusqu'à ce que le néo-démocrate Dave Barrett lance de son siège l'épithète de « menteur » à la tête du ministre du Commerce extérieur, M. Michael Wilson. La vice-présidente de l'Assemblée, Mme Andrée Champagne, a déploré le propos sans pour autant demander qu'il soit retiré.

Depuis le début de la semaine, M. Barrett affirme que les sénateurs du Parlement du Mexique ont en mains copie d'un projet d'entente de libre-échange nord-américain et il somme le gouvernement de le rendre public. Ottawa refuse.

Encore plus difficile pour les ministériels, l'agence de nouvelles Southam publiait hier les résultats d'analyses ministérielles censurées sur les répercussions au Canada du futur accord, obtenues grâce à la loi d'ac-

cès à l'information. Les conclusions sont empreintes de morosité, quand elles ne sont pas carrément défaitistes.

À propos de l'entente en négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, l'agence écrivait en amorce de la nouvelle : « Elle va coûter des emplois, offrira des avantages marginaux à quelques entreprises, s'attaquera aux industries culturelles et la plupart des Canadiens la rejettent. On dirait le discours des adversaires du libre-échange, mais c'est plutôt la conclusion générale qui se dégage des études gouvernementales que nous avons obtenues. »

En fait, pratiquement tous les secteurs vont ressentir les effets de l'entente : l'industrie de l'automobile et des pièces, les textiles (fortement représentés au Québec), la chaussure et les industries culturelles. En fait seuls les producteurs de porc, de bétail et de céréales pourraient trouver de nouveaux débouchés.

Le ministre Wilson a répondu que le document était censuré et que les sections les plus avantageuses pour le Canada avaient été retranchées pour ne pas mettre la puce à l'oreille des Américains et Mexicains.

Entre-temps, la leader du Nouveau Parti démocratique accusait le gouvernement de « vouloir traire les vaches pour obtenir des oeufs » avec ses politiques économiques que les néo-démocrates jugent dévastatrices pour l'économie.

Pour le député libéral Herb Gray, « le taux de chômage augmente encore et bientôt il va dépasser la cote de popularité du gouvernement dans les sondages ». Plus de 70 000 personnes de plus étaient à la recherche d'emplois le mois dernier.

Mille producteurs laitiers manifestent et repartent sans avoir été rassurés

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Agriculture Bill McKnight n'a pas réussi à rassurer un millier de producteurs laitiers venus à Ottawa hier pour exprimer leurs doutes à l'égard de la performance du Canada dans le dossier agricole au GATT.

Les membres de la Fédération canadienne des producteurs de lait et de l'Union des producteurs agricoles du Québec, qui manifestaient devant le lieu de réunion des ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture, ont averti le ministre qu'ils l'auraient à l'oeil.

« Nous retournons à la maison mais nous garderons nos bottes et nos tuques près de la porte. Si le gouvernement a besoin d'aide... nous reviendrons », a lancé avec un sourire plein de sous-entendus le vice-président de la Fédération, Peter Oosterhoff.

Les producteurs ne cachaient pas qu'ils avaient de la difficulté à faire confiance au gouvernement. « Les producteurs se croisent les doigts mais ils ont des doutes après les propos qu'a tenus le premier ministre Mulroney cette semaine », a ajouté M. John Zandbelt, un fermier de la région d'Ottawa.

Mercredi, M. Mulroney laissait entendre que le Canada avait peu de chances d'avoir gain de cause au GATT.

Il a aussi réaffirmé que la position canadienne n'avait pas changé, mais les agriculteurs ont eu l'impression qu'il avait abandonné la partie.

Le ministre McKnight a tenté de les convaincre du contraire. « Les ministres fédéral et provinciaux ont

réaffirmé aujourd'hui (vendredi) leur engagement de maintenir la position canadienne et d'en arriver à une conclusion positive de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dans le domaine agricole », a soutenu M. McKnight devant les agriculteurs.

« La position du gouvernement du Canada est de travailler à faire éclaircir et renforcer l'article XI du GATT. Nous nous sommes dévoués à cette cause et nous continuerons de le faire », a-t-il ajouté quelques minutes plus tard.

« Je ne suis pas rassuré plus qu'il le faut. Il aurait fallu que M. Mulroney soit ici. M. McKnight est seulement ministre de l'Agriculture », a noté M. Gilbert Bélisle, un producteur laitier de Mirabel.

Le Canada demande, dans le cadre de négociations commerciales multilatérales, qu'on mette fin aux subventions aux exportations agricoles et qu'on renforce et éclaircisse l'article XI du GATT qui autorise la gestion de l'offre des produits agricoles.

Les 108 pays membres du GATT doivent se prononcer d'ici le 1er mars sur le rapport des négociations rédigé par le directeur général Arthur Dunkel.

Ce rapport propose, dans le domaine agricole, d'éliminer les subventions aux exportations comme le souhaite le Canada.

Les producteurs de céréales, d'oléagineux et de viande rouge ainsi que les transformateurs de produits agro-alimentaires profiteraient de cette mesure.

Mais le rapport Dunkel propose aussi de protéger la production intérieure par le biais d'une tarification

imposée aux frontières. Actuellement, les offices de commercialisation assurent cette protection par le biais de la gestion de l'offre. Au Canada, la production du lait, des oeufs et de la volaille est gérée de cette façon.

Après deux jours de réunions, les provinces ont dit hier qu'elles soutenaient toujours Ottawa. Mais leurs intérêts diffèrent. Pour l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, la fin des subventions aux exportations est une excellente nouvelle pour la majorité de leurs fermiers.

Mais pour les Maritimes, le Québec et l'Ontario, où plus de 40% de la production agricole est contingente,

l'adoption du rapport Dunkel bouleverserait leur agriculture.

Aucune province n'a demandé à Ottawa de claquer la porte en cas d'échec mais les producteurs laitiers l'ont fait sans ambages.

« La seule chose qui pourrait nous rassurer serait une promesse formelle qu'advenant le rejet de sa position, le Canada ne signerait pas l'entente du GATT », a déclaré M. Alain Forget, un producteur laitier de Laval.

Les producteurs laitiers ont promis d'être devant le Parlement le 21 février lors de la manifestation qu'organisent les grands syndicats agricoles du pays.



Le ministre de l'Agriculture Bill McKnight (à gauche) écoute Peter Oosterhoff, le vice-président des producteurs laitiers canadiens.

Ottawa est prêt à acheter les propriétés « oubliées » après l'affrontement à Oka

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a dévoilé hier une nouvelle proposition dans sa recherche d'une solution au conflit territorial qui a été à l'origine des événements d'Oka en 1990.

En vertu de cette proposition, le gouvernement offre d'acquiescer, de gré à gré, les propriétés des « oubliés » situées au sud de la route 344 dans le village d'Oka.

La ministre d'État aux Affaires indiennes, Monique Landry, a soutenu dans un communiqué que l'acquisition de ces propriétés permettrait au gouvernement d'obtenir pour les Mohawks de Kanesatake, les terres municipales boisées qui étaient au coeur du conflit de 1990.

Cette proposition permettrait en effet au Village d'Oka d'utiliser tous les terrains acquis, situés au sud de la route 344, pour en faire un parc municipal ou pour tout autre projet qu'il jugera approprié.

En retour, le Village ferait en sorte que les terres municipales actuelles, à l'ouest du terrain de golf, dont la célèbre pinède, puissent faire partie des terres des Mohawks de Kanesatake.

« Les porte-parole mohawks ont indiqué clairement, à maintes reprises, que ces terres boisées, à l'ouest du terrain de golf actuel, sont essen-

tielles à tout règlement durable vu leur importance culturelle », a rappelé la ministre.

« La proposition du gouvernement du Canada répond à certaines préoccupations des citoyens d'Oka et de la collectivité mohawk de Kanesatake, a précisé Mme Landry. Je sollicite la collaboration et l'appui de toutes les parties concernées. »

Elle a révélé que les fonctionnaires du ministère des Travaux publics avaient reçu le mandat de communiquer avec les propriétaires des terrains situés au sud de la route 344 et d'entreprendre des discussions avec eux.

Le ministère a aussi demandé au négociateur fédéral, M. Bernard Roy, d'inviter les représentants de la bande, de la municipalité et du gouvernement du Québec pour continuer à discuter de cette proposition dans le cadre des négociations générales qui se déroulent depuis plusieurs mois.

« Je crois qu'une telle entente négociée concernant des terres contribuerait à améliorer grandement les relations entre les collectivités d'Oka et de Kanesatake, a conclu la ministre. Nous souhaitons contribuer pleinement au rétablissement de la bonne entente dans toute la région. »

Québec et Fredericton clarifient les règles de mobilité des ouvriers

d'après la Presse canadienne

LE MINISTRE du Travail du Québec Normand Cherry et son homologue du Nouveau-Brunswick Vaughan Blaney se sont expliqués, hier, sur deux incidents ayant suscité certaines tensions chez des travailleurs de ces deux provinces et ont résolu de mieux informer les travailleurs et les entrepreneurs des règles du jeu existant dans le secteur de la construction.

« Il importe de clarifier la perception qu'ont eu les gens de la construction sur les deux incidents », a indiqué le ministre Cherry, à l'issue de la rencontre de deux heures, tenue dans les bureaux montréalais du ministre Cherry, à la demande du ministre Blaney.

Le dernier incident est survenu à Chipman, à une soixantaine de kilomètres de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, il y a 15 jours. Des travailleurs ont intercepté une voiture transportant cinq Québécois qui se rendaient à leur travail dans une papeterie de l'endroit. Deux pneus ont été taillés, un phare cassé et il y a eu un début de bagarre.

Selon les informations fournies hier, la compagnie québécoise de fabrication d'équipements Huot a obtenu un contrat pour fournir et installer cet équipement dans un moulin

à scie de Chipman. La compagnie a demandé à des travailleurs québécois de s'occuper de l'installation.

« Ce n'est pas un geste de construction, ni au Québec ni au Nouveau-Brunswick », a expliqué M. Cherry.

L'autre incident discuté hier remonte à mars 1991. Cette fois, c'était une compagnie du Nouveau-Brunswick, Solid Surface Creation, qui avait décroché un contrat pour fabriquer et installer des meubles servant à la rénovation des salles de bain d'un hôtel situé au centre-ville de Montréal.

« C'était de la rénovation majeure, des travaux de construction selon les règles du Québec », a expliqué le ministre Cherry.

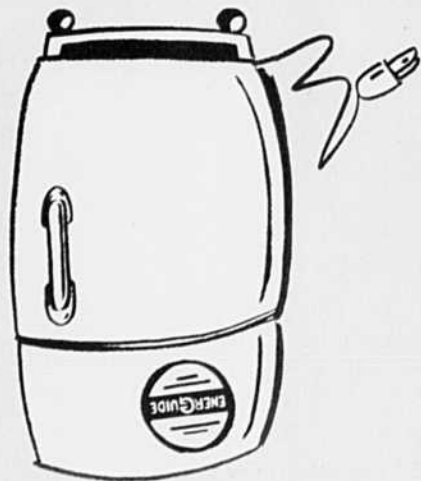
Aussi, les travailleurs du Nouveau-Brunswick ont été avisés qu'ils ne pouvaient exécuter le travail, des travailleurs québécois de la construction pouvant faire la tâche étant disponibles.

L'entrepreneur du Nouveau-Brunswick a été mis à l'amende. Les principes en cause dans les deux cas ayant été explicités hier à la satisfaction des deux parties.

Comme le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, l'affirmait récemment, le ministre Blaney s'est dit « en faveur de la mobilité de la main-d'oeuvre ».

QUESTION DE 2 OU 3 PETITS CHIFFRES

Qu'est-ce qui est noir et blanc et annonce la couleur des moins gourmands ?



REPONSE : Les gros appareils électroménagers raffolent de l'électricité! Consultez donc toujours l'étiquette Energuide : ses deux ou trois petits chiffres indiquent, noir sur blanc, la consommation mensuelle d'énergie des appareils. Plus ce nombre est bas, moins l'appareil est gourmand. En moyenne, en les choisissant parmi les plus efficaces, et si tout le monde faisait la même chose, c'est 3 milliards de dollars que les Québécois pourraient économiser. Voilà une bonne raison de consulter l'étiquette Energuide.

Pour plus de renseignements, vous pouvez lire le dépliant qui accompagne votre facture d'électricité, ou encore composer ENERGUIDE à Montréal, ou 1 800 ENERGUIDE partout ailleurs au Québec. C'est aussi en nous efforçant de donner réponse à vos questions que nous vous donnons le meilleur de nous-mêmes.

Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

La santé dentaire des enfants est meilleure en Ontario où les soins ne sont pas gratuits

Michel Venne

de notre bureau de Québec

La santé dentaire des enfants est meilleure en Ontario et en Colombie-Britannique qu'au Québec même si les services ne sont pas gratuits dans les deux provinces comme c'est le cas ici.

Le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, a fait ressortir ce fait, hier, pour mettre en doute les affirmations des dentistes selon qui la gratuité des soins dentaires aux moins de 16 ans doit être maintenue pour réduire encore la carie des jeunes Québécois.

La « désassurance » des soins dentaires curatifs aux moins de 16 ans fait partie des propositions soumises par le ministre à la consultation qui se poursuit jusqu'à mercredi sur le financement du système de santé. Cette mesure rapporterait théoriquement 34 millions \$ au Trésor public.

L'Ordre des dentistes a fait valoir que la gratuité des soins dentaires, en vigueur depuis 1974, a favorisé un traitement plus précoce de la carie. De sorte que de 16 % en 1977 chez les enfants de 13 ans, la perte de dents imputable à la carie ne représentait plus que 0,7 % en 1990. Mais la tâche n'est pas complétée, dit l'Ordre.

L'état de la santé dentaire des enfants québécois correspond à celui des enfants ontariens de 1978, affirme l'Ordre, ce qui peut s'expliquer en partie par la fluoruration de l'eau, pratiquée en Ontario et pas au Québec. L'indice de prévalence de la carie est de 4,2 au Québec contre 2,9 en Colombie-Britannique, où la situation à l'égard de la fluoruration de l'eau est similaire à la nôtre.

Le ministre a renversé cet argument contre les dentistes, en soulignant que ces deux provinces sont les seules avec le Nouveau-Brunswick où les soins dentaires pour les enfants ne sont pas gratuits. Les dentistes ont affirmé que le ministre compare l'incomparable.

M. Côté a alors abordé un autre argument de l'Ordre : malgré la gratuité, encore le quart des enfants de 5 à 13 ans ne vont pas chez le dentiste et la majorité d'entre eux se trouvent dans des familles à faible revenu. Une étude menée en 1990 montre que les enfants les plus pauvres avaient expérimenté 18 caries alors que dans le reste de la population (73 %)... à peine deux.

Or, dit le ministre, la proposition gouvernementale prévoit que les plus démunis continueront d'être protégés. Les services resteront gratuits pour eux.

M. Côté demande en outre pourquoi les groupes les plus vulnérables, ceux qui ont le plus de caries et qui sont aussi les plus pauvres, n'ont pas profité de la gratuité pour se faire soigner. De là à dire que la gratuité et la santé dentaire n'ont rien à voir, il n'y a qu'un pas, que le ministre n'a pas tout à fait franchi.

Les dentistes ont par ailleurs soutenu que la santé dentaire ne peut pas être considérée comme un ser-

vice complémentaire, comme le fait le ministre. Il n'y a pas de bonne santé comme telle sans bonne santé dentaire, font-ils valoir, puisqu'il est difficile de s'alimenter correctement quand « il manque des dents dans la baboune ».

La bagarre appréhendée entre M. Côté et les optométristes, qui ont comparu hier après-midi, n'a finalement pas eu lieu. Les optométristes ont mené une campagne publicitaire qui a provoqué l'ire du ministre. Eux affirment que la désassurance des examens optométriques (une proposition du ministre) va réduire le nombre d'examen préventifs et affecter le rendement scolaire et la productivité des travailleurs. La discussion a été sereine. Le ministre a accepté certains des arguments de ses vis-à-vis, sans conclure.

Le ministre a eu des échanges plus vigoureux avec le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé, lequel affirme que le Québec « n'a pas les moyens de perdre la gratuité ». Le groupe d'experts affirme que si le gouvernement a des problèmes de finances publiques, il ne peut en faire porter l'odieux uniquement au système de santé. À son avis, le diagnostic de l'impasse budgétaire n'est pas aussi sérieux que le prétend le document de consultation (qui parle d'une impasse de 200 à 400 millions \$ par an). Le groupe soutient enfin que toute forme de privatisation du financement (par la tarification ou autre) menace l'efficacité des mécanismes actuels de contrôle des coûts et nuirait à l'économie québécoise.

Le GRIS soutient que de confier une partie du financement à des sources privées, risque de faire augmenter les dépenses totales des Québécois pour la santé, les plus riches se bardant d'assurances privées. Cela peut contribuer non seulement à créer deux médecines, l'une pour les riches, l'autre pour les pauvres, mais le laisser-aller du secteur privé crée généralement un effet d'entraînement sur le système public de façon assez subtile de sorte, au fond, que les dépenses totales augmentent beaucoup plus vite. Or, plus la part de la richesse collective consacrée à la santé est élevée, plus celle disponible pour soutenir l'économie et créer des emplois rétrécit.

M. Côté a rétorqué que les propositions de son ministère qui auraient pour effet de privatiser le financement (la désassurance des soins dentaires et des examens de la vue et une contribution de l'usager pour les médicaments gratuits) sont marginales. Ce n'est pas un désengagement de l'État, affirme-t-il. Les porte-parole du GRIS lui ont répondu qu'ils voyaient là « une douce érosion » du principe de la gratuité, un premier pas en quelque sorte qui allait mener on ne sait où. Le GRIS note que de 1978 à 1988, la proportion des dépenses de santé assumées par les usagers à titre privé a bondi de 17 à 23 %. L'application des mesures concernées ferait passer cette part à 26 %.

Claude Castonguay situe à Québec la source des problèmes financiers du système de santé

Isabelle Paré

LE PÈRE SPIRITUEL du régime de santé public québécois affirme que Québec ne doit surtout pas sabrer dans les services de santé pour régler ses aléas financiers, mais tenter de faire plus avec son budget actuel.

Le sénateur Claude Castonguay, qui était invité à prendre parole hier à la conférence régionale de Montréal de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), croit fermement que le gouffre financier qui menace aujourd'hui notre système de santé découle du « mauvais contrôle » exercé par Québec sur son réseau et non

d'une surconsommation de soins de la part des usagers québécois.

Cela dit, le sénateur Castonguay croit toutefois que les citoyens devraient mettre l'épaulée à la roue, en autant que leur contribution demeure « nuancée ».

Mais cette contribution ne devra pas viser à renflouer les caisses de l'Etat, ou à limiter la consommation par les individus, mais d'abord « responsabiliser » les usagers dans leur consommation de soins de santé.

« On pourrait demander à certains citoyens dont les revenus sont suffisants d'effectuer un paiement à l'égard de services bien identifiés », a lancé le sénateur, reprenant l'idée

d'une contribution pour les repas et l'hôtellerie pour les personnes hospitalisées, avancée par l'AHQ.

Dans la même ligne d'idées, le sénateur Castonguay inclut dans le lot potentiel de ce type de services une partie des soins à domicile tels les soins infirmiers ou de physiothérapie.

Le sénateur endosse les « mesures ponctuelles », dont la discontinuation de la gratuité des médicaments pour les personnes de 65 ans et plus, proposées par le ministre Côté.

Toutefois, l'homme qui a vu naître la carte-soleil, véritable passeport de la gratuité des soins de santé au Québec, s'oppose farouchement à toute forme d'impôt-santé.

« Je ne suis pas contre un impôt-

services, mais contre un impôt-santé. C'est-à-dire une charge générale, ou encore un impôt où on demande un pourcentage sur le salaire. Cela veut dire un montant qui n'est pas lié à la réception de services », a fait valoir le sénateur, d'avis que le contribuable québécois est « surtaxé » et ne peut supporter de nouvelles charges fiscales.

Pour instaurer ces changements, il va de soi que la loi fédérale actuelle, qui garantit l'accessibilité et la gratuité des soins de santé partout au pays, devra être ouverte et modifiée, tranche Claude Castonguay. Tout bien fédéraliste qu'il soit, le sénateur affirme que le but visé à l'époque par cette loi était d'empêcher un ticket modérateur. Or, aujourd'hui, le contexte est tout autre, jugé-t-il.

« La loi semble très rigide, très stricte. Ce dont il est question, ce sont des frais pour faire en sorte que les régimes eux-mêmes soient efficaces et que les individus consomment de façon rationnelle, invoque M. Castonguay. Il serait tout à fait approprié de rouvrir la loi et de la modifier. »

Mais la réelle solution au problème financier du ministère de la Santé, affirme Claude Castonguay, réside dans la meilleure allocation et une utilisation plus efficace des ressources. La rationalisation avant, toute chose.

« Le système financier n'incite pas à faire de la chirurgie d'un jour. C'est, encore la même chose pour les soins ambulatoires. Nos systèmes sont faits de telle sorte que si la personne fait ce choix, le financement, lui, ne se déplacera pas nécessairement de l'hôpital vers les soins à domicile », a-t-il cité en exemple.

À ce chapitre, le sénateur n'a pas caché que le trop grand nombre de médecins au Québec posait problème. « Leur mode de rémunération devrait être revu. Je n'ai pas porté de jugement sur le niveau. C'est une question globale qui doit être évaluée », a dit le sénateur, refusant de s'avancer davantage sur ce terrain glissant.

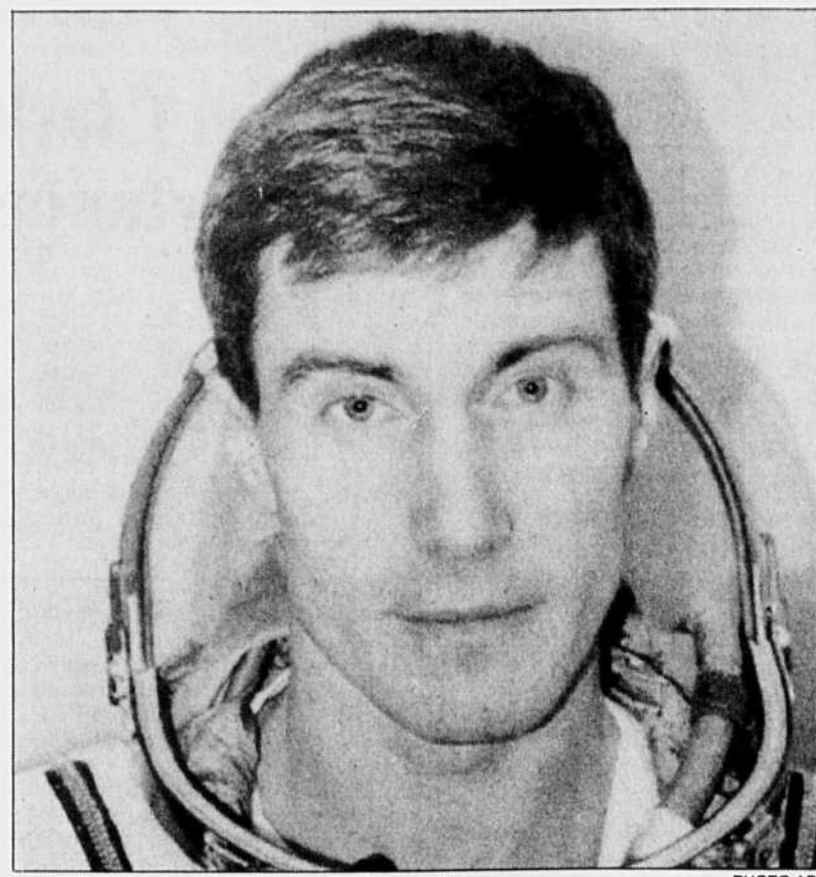


PHOTO AP

Le cosmonaute « oublié »

Un cosmonaute russe dont le retour sur terre a été retardé de six mois en raison des chambardements survenus dans son pays, reviendra finalement de mission en mars après plus de 300 jours dans l'espace. Sergei Krikalev (photo) devra, entre autres choses, s'acclimater à la dissolution de l'agence spatiale par les nouvelles autorités de son pays. Krikalev et Anatoly Artsebarsky ont quitté la terre le 18 mai 1991 à partir de la base Baïkonur située au Kazakhstan. Leur retour était prévu pour le 30 août. Mais le lieu où ils devaient effectuer leur retour était réclamé par le Kazakhstan. On reporta donc ce retour en octobre. Un nouvel imprévu allait encore retarder le retour. À la suite d'un compromis avec le Kazakhstan, la Russie accepta d'envoyer un Kazakh inexpérimenté à la place du successeur de Krikalev. Mais le Kazakh ne prit jamais sa relève; seul le confrère de Krikalev fut remplacé. Le cosmonaute Krikalev, âgé de 34 ans, dut rompre son frein. Une équipe de remplaçants partira le 18 mars.

Reprise du débat sur le régime de négociation entre les policiers-pompiers et les municipalités

Sylvain Blanchard

UN DÉBAT IMPORTANT, mais surtout un très vieux débat, celui portant sur le régime de négociation entre les policiers, les pompiers et les administrations municipales, vient d'être réactivé sérieusement hier, avec l'annonce par les ministres Claude Ryan (Affaires municipales, Sécurité publique) et Normand Cherry (Travail) de la création d'un comité interministériel chargé d'étudier la question.

Ce comité, qui devrait déposer ses recommandations au printemps, commencera ses travaux d'ici la fin du mois en prenant connaissance des mémoires de l'Union des municipalités du Québec et des fédérations des policiers et pompiers du Québec, les trois organismes les plus directement impliqués dans ce dossier.

Sous la présidence du sous-ministre du Travail, M. Pierre Gabrièle, ce comité, également formé du sous-ministre de la Sécurité publique, du sous-ministre des Affaires municipales et des directeurs de cabinets de MM. Ryan et Cherry, effectuera principalement une analyse de l'ensemble de la procédure d'arbitrage à laquelle les municipalités et les corps concernés doivent se soumettre lors de différends sur le renouvellement de leurs contrats de travail.

La création de ce comité survient deux semaines après que le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Ralph Mercier, ait officiellement demandé au gouvernement d'accorder le droit de grève aux policiers et pompiers, en rempla-

cement de l'actuel système d'arbitrage fixant leurs conditions de travail en cas de désaccords.

Cette revendication de l'UMQ, qui remonte à 1986 et qui repose en grande partie sur les coûts jugés extravagants de l'arbitrage, a été maintes fois exprimée au fil des ans, mais chaque fois sans trop de succès.

Le geste posé par Québec, inattendu dans les circonstances, est perçu par certains comme une tentative visant à améliorer les rapports avec le monde municipal, lesquels se sont fortement détériorés depuis l'entrée en vigueur de la réforme Ryan, réforme qui a transféré dans leur cour, et sans consultations véritables, 400 millions \$ de responsabilités jusque-là assumées par l'État.

La création de ce comité permettra à l'UMQ d'essayer de convaincre Québec de la nécessité d'abolir le système d'arbitrage, et de donner aux policiers et pompiers le droit de

grève. Un droit que les policiers ne tiennent pas particulièrement à avoir, compte tenu du fait qu'ils auraient, inévitablement, à assumer une longue liste de services essentiels qui rendraient à peu près nul leur rapport de force.

Pour les villes, la fin de l'arbitrage comme régime de négociation avec les pompiers et policiers signifierait la fin de la récréation au chapitre des salaires versés à ces deux catégories d'employés.

Jugeant « indécentes » certaines sentences arbitrales qui ont été récemment jusqu'à accorder des augmentations de plus de 10 % à un groupe de pompiers, le vice-président de l'UMQ et maire de Chicoutimi, Ulric Blackburn, qualifie d'« intolérable et inacceptable » le régime actuel, qui conduit « à un enrichissement systématique des policiers aux dépens des contribuables municipaux ».

Selon une récente étude publiée par l'UMQ, les policiers de première classe les mieux payés au Canada travailleraient à Joliette (!) avec un salaire de 48 882 \$ par année. Suivis de ceux de Candiac (48 421 \$) et de Saint-Hyacinthe (48 178 \$).

On y apprend également que l'enrichissement annuel moyen des policiers québécois aurait été de 1 % entre 1983 et 1990, comparativement à 0,1 % pour les autres employés municipaux et à moins de 0,1 % pour l'ensemble des salariés syndiqués.

Qualifiant de « disque usé » l'ensemble de la rhétorique utilisée par l'UMQ pour remplacer l'actuelle mode de négociation entre les policiers et les administrations municipales, Guy Marciel, le président de la Fédération des policiers du Québec se dit prêt à débattre de la question, histoire de montrer « que tous les chiffres avancés sur le soi-disant enrichissement des policiers ne tiennent pas debout ».

Le président de la CUM ne voit pas de justification à la manifestation des policiers

LE PRÉSIDENT du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) estime que la manifestation annoncée par la Fraternité des policiers la semaine prochaine n'apparaît pas justifiée. « La maturité d'une organisation se juge, entre autres, à sa capacité de s'autocritiquer » déclare-t-il, se disant convaincu que « les policiers et policières de la CUM exercent leur travail professionnellement et qu'en conséquence ils doivent être en mesure de reconnaître et corriger les erreurs qui peuvent être commises dans l'exercice de leurs fonctions ».

M. Hamelin apporte par ailleurs son soutien complet au rapport du directeur du service de police Alain Saint-Germain concernant l'affaire Marcelus François, estimant que M. Saint-Germain « a assumé ses responsabilités ». Il ne qu'il y ait eu toute forme d'« intrusion » et de « dirigisme » exercé à l'égard de la direction du Service de police dans cette affaire.

Le président de la CUM a émis ces commentaires hier par voie de communiqué, refusant toute entrevue publique, tout comme les membres de la Commission de la sécurité publique de la CUM.

On sait que la Fraternité des policiers a convoqué pour jeudi matin une manifestation à Montréal, alors que des policiers (on en attend 2000) partiront du quartier général du syndicat rue Gifford près du métro Laurier pour se rendre au quartier général de la police rue Bonsecours dans le Vieux-Montréal.

Le président de la Fraternité, Yves Prud'Homme, estime qu'en jugeant aussi sévèrement le travail des policiers dans l'affaire Marcelus François, le directeur Saint-Germain n'agit plus comme un chef et se fait « la marionnette des policiers ».

Service de PUBLICITÉ
842-9645

Chacun a son resto italien préféré... nous pourrions devenir le vôtre!

Porta d'Italia

menu spécial de la St-Valentin

288 Laurier Ouest
948-1055

Pour la St-Valentin
Anjou-Québec

Vous aide à enflammer son coeur!

Entrez dans son jardin secret,
offrez-lui de nouvelles douceurs
et les meilleurs chocolats
de notre chef pâtissier.

Ce sera le coup de foudre!!!

1025, rue Laurier ouest 272-4065 ou 272-4086
Notre qualité fait notre renommée

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des sciences sociales

MAÎTRISE EN ANALYSE DES POLITIQUES

UNE FORMATION INTERDISCIPLINAIRE POUR L'ÉTUDE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES ET LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES PUBLICS

Depuis plus de quinze ans, la maîtrise en analyse des politiques de l'Université Laval offre une formation universitaire de deuxième cycle aux personnes qui occupent ou qui veulent occuper un poste de niveau supérieur dans les services de planification et d'évaluation, ou les bureaux d'études, des organisations publiques ou privées.

L'ANALYSE DES POLITIQUES À L'UNIVERSITÉ LAVAL

- une approche originale combinant la science économique et la science politique
- une bonne préparation à la recherche et à l'évaluation
- un diplôme offrant d'excellentes perspectives d'emploi
- un corps professoral de réputation nationale et internationale
- une pédagogie qui fait appel à l'initiative des étudiants et des étudiantes
- le contact avec des groupes de recherche reconnus
- la tradition d'excellence de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval

LE PROGRAMME

Ce programme de 45 crédits a une durée normale de quatre trimestres. Il comporte dix cours obligatoires et trois cours optionnels. La préparation et la rédaction d'un essai favorisent la mise en pratique des connaissances et des habiletés acquises pendant la scolarité.

EXIGENCES D'ADMISSION

Les étudiants et étudiantes titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) peuvent demander leur admission à ce programme. Aux formulaires habituels, les candidats et candidates doivent ajouter une lettre personnelle expliquant pourquoi ils désirent s'inscrire au programme.

Date limite pour soumettre une demande d'admission pour l'automne 1992 : le 1^{er} mars 1992

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Direction du programme
Maîtrise en analyse des politiques
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-3813 Télécopieur : (418) 656-7861

POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION :

Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
Université Laval,
Québec G1K 7P4

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ **Bourassa**

rappelé que pour le moment, la priorité de son gouvernement demeurait toujours d'obtenir des offres acceptables du gouvernement fédéral.

D'autre part, Robert Bourassa a indiqué avoir discuté de constitution lors de son entretien d'une trentaine de minutes avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, John Major.

« M. Major était très intéressé par l'évolution de la situation canadienne. Qu'est-ce qui arriverait avec le référendum, la question, des choses comme ça ? », a commenté M. Bourassa, qui a refusé de révéler plus précisément le contenu des discussions.

Le premier ministre britannique n'a pas rencontré les journalistes à la suite de cet entretien.

Inspiré par la rencontre qu'il venait d'avoir avec M. Major et par la ratification, hier, des accords de Maastricht, Robert Bourassa a dressé une certaine comparaison entre la situation particulière de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté économique européenne, et celle du Québec au sein du Canada.

La Grande-Bretagne s'est dissociée de ses partenaires européens quant à l'introduction en 1999 d'une monnaie unique pour les pays membres de la CEE, et s'est opposée à l'application sur son territoire, d'une Charte sociale européenne.

En faisant cette comparaison, M. Bourassa a indiqué vouloir simplement démontrer la flexibilité du modèle européen, qui confère en quelque sorte un statut spécial à la Grande-Bretagne.

◆ **Ozone**

signature du Protocole de Montréal, en 1987, à faire disparaître les CFC de son territoire d'ici l'an 2000, a contribué à faire ramener cette échéance à 1997. M. Charest affirmait hier qu'Environnement Canada songe maintenant à inviter les autres pays à devancer une nouvelle fois cet échéancier en raison de l'accélération du phénomène en proposant 1995 comme année-cible.

Au Canada, affirme le ministre, on pense pouvoir réduire de 85 % l'usage des CFC dévastateurs d'ici 1995. Cela n'aura toutefois pas beaucoup d'effets sur la couche d'ozone car les émissions canadiennes de CFC représentent environ 2 % des émissions mondiales.

L'inquiétude des autorités fédérales canadiennes va maintenant de pair avec les préoccupations nouvelles de la Maison-Blanche qui, dans une volte-face spectaculaire avanthier, décidait de ne plus faire obstacle à un projet de loi sénatorial destiné à accélérer au maximum l'élimination des CFC du territoire américain en interdisant leur vente et leur production et en récupérant les produits en circulation.

L'attitude nouvelle de la Maison-Blanche et notamment du président Bush s'explique par la découverte récente de la NASA d'un énorme nuage de chloro-fluoro-carbones (CFC) au-dessus du Canada et de l'Est américain. L'ampleur sans précédent pourrait réduire de 40 % la couche protectrice de la Terre contre les ultraviolets au-dessus des régions qui ont cette menace sur la tête.

L'importance du nuage en question dépasse les prédictions les plus pessimistes des chercheurs. La rencontre de ces contaminants et de la

zone stratosphérique n'est pas chose faite, de sorte que les chercheurs parlent d'une menace et non d'une destruction avérée. Mais les modèles mathématiques utilisés par la NASA permettent d'envisager une rencontre des deux éléments d'ici deux mois.

Il y a deux ans, personne ne pouvait imaginer une diminution aussi radicale de la couche d'ozone avant une ou deux décennies. Le rythme d'accumulation des contaminants dans la haute atmosphère, d'après les derniers relevés de la NASA, atteint le double des taux prévus.

Les chloro-fluoro-carbones (CFC) ou fréons sont des molécules contenant des atomes de chlore, qui sont utilisées comme solvants industriels, réfrigérants ou agents moussants. Leur dispersion dans l'air leur permet d'atteindre après une certaine période la haute atmosphère terrestre. Par réaction chimique, les CFC détruisent les molécules d'ozone. La réaction dite de catalyse peut se renouveler pendant des années au détriment de cette couche qui protège depuis des millénaires les espèces vivantes contre les rayons ultra-violet meurtriers du soleil.

Certaines formulations de CFC peuvent demeurer actives pendant 100 ans dans la stratosphère, ce qui explique que le phénomène s'accroît pendant encore un bon bout de temps même si on arrête maintenant d'émettre des CFC dans l'air. Les quantités actuellement présentes dans les appareils pourraient, si elles seules, alimenter le phénomène pendant longtemps encore. Cet autre aspect incite plusieurs villes nord-américaines, dont Montréal, à mettre sur pied des systèmes de récupération des CFC présents dans les climatiseurs d'auto et dans les systèmes de réfrigération.

L'aménagement de la couche d'ozone, qui se concentre jusqu'ici aux deux pôles, aura comme conséquence d'augmenter le nombre de cancers de la peau partout. On prévoit aux États-Unis que plus de 200 000 personnes vont mourir de ce type de cancer d'ici 20 ans si rien n'enraye l'intensification du phénomène. Les rayons plus violents du soleil peuvent aussi provoquer des caractères aux yeux, un phénomène à surveiller ici en hiver en raison de leur réflexion sur la neige.

Comme le signalait hier le ministre Charest, si les humains peuvent se prémunir en partie contre les rayons en se couvrant la peau et en portant des lunettes vraiment anti-UV, ce n'est pas le cas des animaux sauvages et des plantes. Dans ce dernier cas, on pense que le système de reproduction de plusieurs espèces pourrait être affecté, ce qui pourrait avoir d'importantes conséquences sur le stock alimentaire de la planète car des plantes comme le riz sont ici particulièrement vulnérables.

◆ **Les délégués**

Québec.

Du côté du gouvernement fédéral, qui considère que, de façon générale, le concept de société distincte a fait son chemin dans le reste du Canada depuis l'échec du lac Meech, ce nouveau rebondissement du débat a forcé le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark à tenter à toute vapeur de limiter les dégâts.

Dans un discours en soirée, le ministre est revenu à la charge pour réitérer la volonté de son gouvernement d'inscrire à la Constitution le caractère distinct du Québec. Par la même occasion, il a entrouvert la porte à la protection plus étanche que réclament pour leurs droits les minorités linguistiques. « Nous estimons que ces communautés ont le droit de s'épanouir », a affirmé Joe Clark dans des mots destinés à faire plaisir aux militants francophones hors Québec qui veulent justement que la Constitution fasse allusion à « l'épanouissement » de leurs com-

munautés.

Mais surtout, le ministre s'est porté à la défense de l'intervention controversée des leaders autochtones. « Soyons impressionnés par le fait que les autochtones semblent disposés à renoncer à la méfiance qu'ils doivent tout naturellement ressentir à l'égard d'une société plus vaste. Je suis convaincu que leurs dirigeants cherchent véritablement des ententes durables et justes », a-t-il assuré.

En fait, d'emblée, le leadership autochtone canadien est venu expliquer aux 200 délégués de la conférence de Toronto qu'il voit le concept de société distincte du Québec comme une menace aux aspirations de ses communautés, en particulier au Québec. Pour le rendre acceptable, ont prescrit les chefs autochtones, il faudra mettre les Premières Nations de la province à l'abri de la société distincte tout en offrant aux autochtones une reconnaissance générale équivalente à celle du Québec dans la Constitution.

« La société distincte nous pose des problèmes. Il y a dix nations autochtones sur le territoire du Québec. Elles ne sont ni de langue, ni de culture française et leur tradition juridique ne comporte pas le Code civil. Elles ne peuvent pas être assujetties à la société distincte sans leur consentement », a ainsi prévenu le chef des Premières Nations Ovide Mercredi. « Nous entendons nous aussi voir reconnu notre droit à promouvoir notre identité », a-t-il ajouté.

« Nous nous inquiétons de voir la majorité francophone du Québec nous étouffer, a précisé de son côté le leader inuit Zebedee Nungak en montrant aux délégués une carte d'un Québec divisé en deux sections, bleue pour le sud francophone et une plus grande, en rouge, pour le nord autochtone. Nous sommes distinctement non-francophones et distinctement non-anglophones. Il ne faudrait pas que cette distinction vienne accidentellement nous bulldozer. » Rappelant qu'en 1977, la loi 101 avait donné du fil à retordre à sa communauté, le chef inuit insiste : « Je ne parle pas dans l'abstrait. »

En dépit de l'insistance des chefs autochtones à souligner que ces réticences ne les empêchent pas de reconnaître la légitimité des aspirations constitutionnelles du Québec, au terme d'une plénière de deux heures entièrement en anglais, plusieurs délégués québécois fulminaient. « On a fait dévier le débat, affirme ainsi le président du Conseil du patronat Ghislain Dufour. C'est un détournement. » « Les autochtones crachent sur le Québec. Ils veulent faire dérailler le train », accuse de son côté le député néo-démocrate de Chambly Phil Edmonston tandis que Hugues Cormier, un délégué de Ste-Foy parlait carrément « d'agression et de provocation ».

« C'est évident que ça nous coince un peu. Nous voulons défendre la société distincte mais c'est délicat de donner la réplique à des interlocuteurs autochtones », constate pour sa part David Birnbaum d'Alliance Québec.

Mais après coup, les leaders autochtones se défendaient vigoureusement d'avoir porté un coup à la cause du Québec. « Pourquoi dites-vous que je cherche à faire des problèmes aux Québécois », a ainsi demandé le chef Ovide Mercredi au cours d'une longue session avec les journalistes au terme de la plénière. Si nous parlons d'eux, c'est qu'ils sont les seuls pour qui il est question de société distincte. Nous parlons d'équité, d'égalité de traitement, explique-t-il et nous voulons la certitude que la société distincte ne viole pas nos droits collectifs. »

Selon les chefs autochtones, reconnaître leurs communautés comme autant de sociétés distinctes constituerait le scénario idéal pour équilibrer la balance constitutionnelle entre le Québec et les Premières Nations. « Nous ne sommes pas mariés



Le premier ministre Robert Bourassa a poursuivi son voyage à Londres, hier, où il a rencontré le premier ministre britannique John Major.

Joseph Clark n'accorde pas trop d'importance aux propos de Bourassa

TORONTO (PC) — Le ministre responsable de la constitution Joe Clark n'a pas voulu accorder trop d'importance aux propos du premier ministre québécois Robert Bourassa tenus jeudi à Bruxelles.

« Ce ne sont que des remarques faites en passant... », a dit hier M. Clark, à son entrée à la conférence constitutionnelle de Toronto.

Lors de sa tournée européenne, le

premier ministre québécois a défini le libellé de la question qui serait posée au référendum si le Canada ne faisait pas d'offres constitutionnelles acceptables au Québec. Il a parlé d'« États associés, redevables à un Parlement commun ».

Pour M. Clark, il s'agit de « circonstances hypothétiques ». Le ministre est convaincu que le Canada anglais fera des offres satisfaisantes

au Québec.

Pour sa part, le président du Conseil du Patronat Ghislain Dufour qui assiste à la conférence sur le renouvellement constitutionnel a estimé que les propos de M. Bourassa, « qui étaient sûrement préparés d'avance » auront pour effet de forcer les participants à la conférence à travailler plus fort pour arriver à des offres satisfaisantes.

à cette expression », insiste cependant le porte-parole inuit.

Pendant que les délégués québécois rageaient dans les couloirs de la conférence de Toronto hier après-midi et que les grands chefs autochtones comme Ovide Mercredi se faisaient rares, leurs déclarations du matin trouvaient des échos parmi les délégués du reste du Canada. « Après avoir entendu les autochtones ce matin, je me demande si nous n'allons pas poser des problèmes aux Premières Nations avec cette société distincte », s'interrogeait ainsi une déléguée de la Colombie-Britannique au cours d'un atelier.

Mais la vraie discussion sur la société distincte ne s'engagera qu'aujourd'hui alors que les débats en groupes porteront précisément sur cet aspect des propositions fédérales.

Mais hier, la tempête provoquée par l'intervention autochtone a eu encore un autre effet. Devant les éclats de voix suscités chez les Québécois par les propos du matin, plusieurs groupes de pression ont abruptement remis leurs projets d'insérer des sujets comme la Charte sociale dans les débats du jour, préférant attendre que les esprits se calment.

◆ **L'usure du temps**

Marseille), celle du député du Pas-de-Calais (département du nord du pays) et la dernière en date, celle de Jean-Marie Cambacères, député du Gard (sud de la France). Ancien proche collaborateur de Lionel Jospin lorsque ce dernier, ministre de l'Éducation, était premier secrétaire du Parti socialiste, M. Cambacères a décidé de rallier le camp des « non-inscrits » à l'Assemblée nationale après avoir milité au PS pendant 20 ans. M. Cambacères est l'archétype du « déçu du socialisme ». « Le PS était le parti qui pouvait faire bouger la société mais ce n'est plus le cas », estime ce militant, qui était engagé dans un catholicisme social et tiers-mondiste avant de se présenter en politique sous la bannière du PS. « On vit sûrement la fin d'une époque, déclarait-il à la radio. Il y a un rejet, une coupure entre le PS et les Français. Parce qu'il y a le chômage, l'immigration, les affaires... Renouer le fil sera très difficile avec un PS qui fonctionne uniquement sur lui-même, coupé de beaucoup de gens, avec des batailles de courants qui continuent à l'intérieur. »

Tant qu'ils contribuait à irriguer le parti en sang neuf et en variété d'idées, les différents « courants » renforçaient la capacité de rassemblement du PS. Mais dès que les chefs de file des courants (Rocard, Fabius, Jospin, Mauroy) se sont mis à se disputer la succession de Mitterrand (comme à leur bruyant congrès à Rennes en 1990), les luttes d'ambition ont paru prendre le pas sur toute autre chose.

« Les courants n'expriment plus des courants de pensée, dit encore M. Cambacères. Ce ne sont plus des clans qui s'affrontent en batailles stériles. » L'image des socialistes a été ternie par la succession des « affaires » politico-financières qui, bien que ni plus ni moins graves que celles qui ont secoué les gouvernements de droite, ont paru peut-être plus inacceptables à des militants d'un parti qui se voulait « propre » et incorruptible. Or, si les « affaires » montrent que seulement quelques élus socialistes se sont enrichis par des procédés répréhensibles, elles ont pour effet de jeter le discrédit sur tous les politiciens socialistes. La perquisition à la trésorerie du siège du parti socialiste le mois dernier par un magistrat chargé de l'enquête sur les financements occultes des campagnes électorales a plongé les socialistes dans un embarras proche du désespoir. C'est la première fois en France qu'une perquisition était effectuée au siège d'un parti au pouvoir.

« Les affaires » portent sur les

méthodes de financement des partis politiques, éternelle source de pratiques douteuses. Le système est archi-connu : des sociétés-écran (de type bureau d'études) sont établies par un parti politique pour recueillir l'argent que des entreprises (souvent de construction, de bâtiment, ou de travaux publics) versent pour paiement de prestations de service fictives et en échange de l'obtention de marchés publics. Une loi de janvier 1990 est censée fixer des règles et des plafonds au financement des partis et des campagnes électorales. Mais elle n'a pas apaisé les polémiques. D'autant qu'elle est accompagnée de dispositions qui amnistient les infractions commises avant l'application de la loi. Sont exclus de l'amnistie les délits de corruption de fonctionnaires, de fausse monnaie et les infractions commises par une personne qui détient un mandat de parlementaire national.

Curieusement — mais c'est peut-être la conséquence d'un climat politique lourd, et de l'absence de vrai débat — les parlementaires socialistes se font reprocher d'avoir exécuté une « auto-amnistie », alors que précisément la loi d'amnistie ne les couvre pas.

La dégradation de l'image du Parti socialiste n'est qu'une des raisons de la perte de vitesse du « premier parti de France ». L'incapacité de l'équipe gouvernementale à enrayer la montée du chômage pèse lourd dans la balance. Jérôme Jaffré, directeur des études à la société de sondages Sofres, écrit dans un article paru dans le quotidien *Le Monde* : « Le PS avait une fonction très importante dans la société française : celle de défendre les salariés et de traduire leur aspiration aux transformations sociales. Il l'a perdue. Aux yeux des Français et de ses propres électeurs, il n'est plus qu'une machine politique, indifférente à la société. »

Selon les sondages réalisés par la société Sofres, le PS se situe à peine au-dessus de 20 % dans les intentions de vote des Français en cas d'élections législatives. Au cours d'une élection partielle le 26 janvier dans une circonscription du nord de la France, le candidat PS a été éliminé au premier tour, devancé par le candidat du Front national (parti d'extrême droite) qui a disputé — et perdu — le deuxième tour contre le candidat de la droite modérée.

D'après une enquête réalisée dans le milieu de l'éducation nationale, les enseignants traditionnellement engagés à gauche, s'éloignent du PS. Les syndicats d'instituteurs et de professeurs, proches du PS, subissent eux aussi des baisses d'effectifs et des désaffiliations. Chez les instituteurs, 54 % sont d'anciens syndiqués. Comme ce directeur d'école primaire à Paris qui dit se sentir trahi par la direction syndicale et par le gouvernement. « J'ai toujours voté socialiste, dit-il. J'ai parfois rejoint le camp des pêcheurs à la ligne. Mais pour les prochaines élections un douloureux cas de conscience se pose. Ne pas voter c'est voter Le Pen, alors je crois que j'irai voter. En 1983, l'abstention était facile. On pouvait donner une leçon aux socialistes. Maintenant non. » Déçu par les promesses non tenues, les rêves non réalisés, cet homme de 45 ans souhaite pourtant nuancer son analyse : « C'est vrai que le PS est en perte de vitesse, mais tous les partis politiques traditionnels le sont aussi. C'est un peu tout le monde politique qui doit se remettre en question. » La désaffection des enseignants pour le PS serait selon lui en partie le résultat de l'évolution de la composition sociale du corps enseignant. En particulier chez les instituteurs, quatre fois issus presque exclusivement des milieux populaires, ouvriers ou paysans, le recrutement est aujourd'hui socialement plus large.

« On n'a plus de modèle, poursuit cet enseignant. À l'Est, c'est fini, et à l'Ouest, le modèle américain ne nous

convient pas. Je reproche aux socialistes de ne pas avoir manifesté leur différence, de ne pas avoir proposé des solutions originales aux problèmes, des solutions qui n'auraient été ni communistes, ni capitalistes. Le problème est là : le PS a manqué d'imagination. » Les critiques les plus vives des socialistes viennent de leurs propres rangs. Le gouvernement socialiste a démontré qu'il pouvait gérer l'économie d'un pays, au point même de s'attirer les louanges des institutions internationales, FMI, OCDE et autres. Mais les « grands équilibres financiers », la stabilité du franc ne semblent pas soulever de grands enthousiasmes chez ceux qui se réclament de la gauche.

Dans une lettre ouverte au PS qui a fait grand bruit, Françoise Gallot, Lavallée, avocate de profession et membre du PS depuis 1974, explique, ainsi les raisons qui la poussent à le quitter : « Force est de constater que tant sur le plan national que local, le Parti socialiste fait la démonstration quotidienne d'un reniement idéologique politique et social. »

Une autre figure de proue du socialisme français, l'historien et romancier Max Gallo, ancien porte-parole du président Mitterrand, enfonce le clou : « On ne peut pas parler comme M. Chirac (ancien premier ministre de la droite modérée), proposer des mesures à la Paskua (ministre de l'Intérieur du gouvernement Chirac), avoir la politique de Balladur (ministre de l'Économie et des Finances du gouvernement Chirac) et dire qu'on est de gauche ! »

◆ **Les citoyens**

CLSC, 42 centres hospitaliers et 18 centres de réadaptation et centres d'hébergement de soins longue durée.

Cette élection représente une étape de plus dans la mise en forme de la réforme de la santé du ministre Côté car elle mènera à la formation des régies régionales.

Entre mars et juin se mettront en effet en place dans toutes les régions du Québec ces fameuses régies régionales aux pouvoirs plus étendus que les conseils régionaux actuels. 40 % des membres des conseils d'administration de ces régies seront des représentants de citoyens, choisis parmi les élus aux conseils des établissements de santé.

Au cabinet du ministre, on indique que les demandes de candidatures pour les élections du 9 mars sont variables selon les régions, mais on remarque que la communauté anglophone à Montréal est très bien organisée.

Le président d'Alliance Québec, Robert Keaton, avait d'ailleurs rédigé il y a quelque temps un texte publié dans *The Gazette* au titre lapidaire : « Getting out the vote » (faire sortir le vote).

M. Keaton y expliquait, entre autres choses, qu'il s'agissait d'une occasion à ne pas rater pour faire valoir les vues de la communauté anglophone afin de maintenir ses institutions.

Alliance Québec a d'ailleurs préparé un guide pour organisateurs communautaires qui circule actuellement dans le milieu anglophone. On insiste pour que les membres de la communauté s'impliquent et participent, et Alliance Québec offre même aux futurs élus de les aider à apprendre le fonctionnement du système de santé et de services sociaux.

Tout citoyen peut se faire élire, on n'est pas obligé de résider sur le territoire de l'établissement en question, qu'il soit majeur, qu'il n'ait pas été reconnu coupable d'un crime depuis cinq ans. Une personne à l'enfouissement du ministère, d'une régie régionale, d'un établissement ou d'un organisme du réseau ne peut pas organiser sa candidature comme représentant des citoyens.

Les candidats savent à quoi s'attendre : leur mandat est de trois ans, et ils doivent participer au moins à dix réunions par année.

À SURVEILLER

SAMEDI

Loisir littéraire du Québec invite les jeunes de 8 à 16 ans à son atelier de bandes dessinées animé par Jean Bernèche, le 15 février de 9 h à 16 h, au Regroupement Loisir Québec, (Stade olympique, métro Pie-IX). Inscr. : 252-3633.

Patinage pour adultes (4612 A Stanley Weir, Montréal), organisme à but non lucratif, vous invite à une journée de patinage pour la St-Valentin, le samedi 15 février de 12 h 30 à 14 h 30, à l'aréna du Collège Notre-Dame, 3791 Chemin de la Reine Marie. Réserv. : 344-4826 ou 647-1100.

Pour les gens à l'aube de la cinquantaine, journée gratuite « Portes ouvertes », samedi 8 février, au Carrefour l'Étoile, 1025 Henri-Bourassa est. Rens. : 389-9044.

Détour Nature offre des excursions en ski de fond tous les week-ends. Le 15 février : Lac Placid, et le 16 février : Le P'tit Bonheur dans les Hautes Laurentides. Rens. : 271-6946.

Le Centre de santé Jouvence Énergie, organisme à but non lucratif, organise des cours, conférences, hébergement, voyages, animations, etc. Le Centre est situé au 2372, chemin des Patriotes à St-Ours. Rens. : 785-3159.

Journée de ressourcement à la Maison de la miséricorde, 830, 2e Rang Ramsay à St-Félix-de-Valois, sous le thème : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant » par le père Roger Paulin, le samedi 15 février de 9 h à 21 h. Rens. : Jacine Rainville au 889-5028.

JASS inc., organisme à but non lucratif, organise le 15 février un souper communautaire de la St-Valentin au Jailhouse Rock Café, 30 Mont Royal ouest, de 17 h à la fermeture. Rens. : 388-8727.

Le Centre St-Pierre présente une nouvelle approche de la prière qui nous vient des peuples de l'Asie par Denis Dancaeus, les 15 et 16 février. Rens. : 524-3561, poste 303.

Le Club d'ornithologie d'Ahuntsic invite les amateurs d'oiseaux à se joindre aux membres pour une excursion dans la région de St-Lazare le samedi 15 février.

Rens. : 337-3287.

Samedi 8 février à 17 h, l'Office national des communications sociales vous invite à participer à une célébration liturgique présidée par Mgr Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, en l'église Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1201 rue de la Visitation. Rens. : 729-6391.

Les Rencontres Marie-Clo vous invitent à leur prochaine rencontre, le samedi 15 février, au Restaurant Louise Bardier, au centre-ville de Montréal. Réserv. : 495-7888.

DIMANCHE

Dimanche 9 février à 14 h, l'Association des arthritiques organise une conférence du Dr Sylvie Champagne sur le thème : « Peut-on vivre heureux avec l'arthrite ? » à l'Auditorium Édouard Asselin, 1112 rue Sanguinet. Entrée libre. Rens. : 676-6253.

Le dimanche 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, la station radiophonique CFQR transmettra un Radiophon en direct du Faubourg St-Catherine. Les fonds serviront pour Passages, une maison d'hébergement à long terme pour jeunes femmes défavorisées. Rens. : 844-0640.

Les Brunchs Branchés invitent toutes les personnes seules et distinguées à venir bruncher au restaurant Prêgo (30-40 ans, 598-8192) et au restaurant de la Vieille École (40 ans et plus, 688-9243). Itérvations aux numéros ci-haut mentionnés.

Dimanche 9 février à 13 h 30, la Société du lupus du Québec tiendra une réunion de groupes d'entraide, à l'hôpital de Montréal pour enfants, 2300 rue Tupper, Salon Ross. Entrée libre. Rens. : 849-0655.

Retraite sur le thème : « Les mille pardons que je voudrais offrir... les mille pardons que je voudrais recevoir... » par l'abbé Jacques Nourissat et Jean-Marc Audet, vicaire, les 13, 14 et 15 mars au Centre Marie-Réparatrice, 1025, boul. Mont-Royal ouest. Inscr. : 931-7311.

Dimanche 9 février à 13 h 30, conférence sur le rôle du portrait dans la société canadienne, présentée par Michel Paradis, au Musée Marsil, 349 Riverside Drive à St-Lambert. Rens. : 671-3098.

PAVILLON DES ARTS DE STE-ADÈLE

1364, chemin Ste-Marguerite (sortie 59 de l'autoroute des Laurentides) Réservation téléphonique : 1-229-2586

SAMEDI 8 FÉVRIER, 20 h.

Jean-François Latour

Le jeune prodige

Au programme : **UN RÉCITAL CHOPIN**

Du 8 février au 8 mars Exposition des oeuvres de **MARCEL BARBEAU** samedi et dimanche de 11 h à 17 h.

1000 Boulevard Hélie Restaurant Téléphone : 275-2391

CITE FM 99.5 Journal - montréal

Les accents européens du fédéralisme rêvé de Robert Bourassa

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre Robert Bourassa termine aujourd'hui son périple européen au cours duquel, il fallait s'y attendre, il a rappelé on ne peut plus éloquemment, en ressuscitant l'idée des États associés, que son Canada rêvé est d'inspiration européenne.

Dans un texte passé inaperçu, paru cet été dans le bulletin de la Société de droit international économique (SDIE) du Canada, M. Bourassa affirme que les principes qui animent la construction européenne guideront son gouvernement dans la présente ronde de discussions constitutionnelles.

Tout à tour, il décrit comment l'Europe peut servir de leçon aux Canadiens sur le partage des compétences entre les ordres de gouvernement, le fonctionnement de l'union économique et monétaire, le statut du Québec comme « État français dans le marché commun canadien ». Il assimile le Québec à une « communauté nationale » et réitère le besoin d'accorder au Québec un veto constitutionnel.

Dépassé 30 ans, il échafaude dans son esprit ce qui serait pour lui la « superstructure » idéale, le fédéralisme rêvé. Mais rien n'indique à ce jour que cette vision d'un nouveau régime politique et d'une nouvelle communauté économique canadienne soit partagée par le reste du pays suffisamment pour la faire triompher.

Dans le bulletin de la SDIE, M. Bourassa écrit que « dans l'évalua-

tion des offres de renouvellement du fédéralisme, le principe de subsidiarité guidera entre autres la réflexion du Québec » sur le partage des pouvoirs. Le principe de subsidiarité est le critère utilisé en Europe comme critère de répartition des compétences. Il consiste à attribuer à la Communauté européenne toutes les compétences dans les domaines où son intervention est plus efficace que celle des États membres, pris isolément, notamment parce que la dimension ou les effets des actions concernées dépassent les frontières nationales.

À l'inverse, M. Bourassa fait remarquer que l'application de ce principe est susceptible de préserver la souveraineté nationale là où les États peuvent agir avec plus d'efficacité. « Alors qu'en Europe le principe de subsidiarité semble régir le processus d'une fédération à faire, parce qu'il investit progressivement les organes communautaires des surcharges des États nationaux, au Canada, il m'apparaît être celui d'un équilibre à rétablir au sein d'une fédération trop centralisée, aux prises avec des dédoublements et des chevauchements de juridictions », écrit-il.

La réforme du partage des responsabilités qui s'impose doit, à son avis, tendre à un double objectif :

- attribuer à l'État central des compétences qui sont vraiment nécessaires au maintien et au renforcement de l'union économique canadienne;
- rétrocéder aux provinces ou leur garantir toutes les compétences et les ressources qu'elles sont les plus aptes à exercer ou à administrer, et ce dans la recherche d'une plus grande efficacité.

Selon lui, le rapport Allaire (devenu la position du Parti libéral du Québec) « ne se limite pas à élargir le domaine des compétences intégrales et exclusives des provinces ». La réforme proposée « consiste d'abord à atteindre, à partir d'une distribution initiale des compétences, un nouvel équilibre qui, par le jeu des délégations et des accords de réciprocité, tiendra compte des besoins et des capacités réels de chacun des partenaires de la fédération ».

Si le Québec récupérait par exemple la compétence intégrale à l'égard de l'agriculture, « l'intégration des politiques agricoles demeurerait l'un des objectifs essentiels du marché commun canadien », écrit M. Bourassa. Divers mécanismes d'harmonisation et de réciprocité pourraient assurer cette intégration. La détermination de la politique commerciale agricole devrait optimalement associer les deux paliers de gouvernement.

Il en serait ainsi pour l'environnement. « L'intégration des politiques environnementales, sans laquelle s'amoindrirait leur efficacité, serait dans l'intérêt du Québec », ajoute-t-il. En Europe, « bien que la responsabilité principale de la politique de l'environnement incombe aux États membres, la Communauté peut la compléter si l'on y trouve un surcroît d'efficacité ».

Au Canada, « par la combinaison de l'octroi aux provinces de la compétence de principe en environnement, de la délégation et de l'harmonisation par ententes de réciprocité, pourrait se concevoir une convergence des politiques qui laisserait à l'État central la possibilité d'exer-

cer éventuellement une compétence subsidiaire ».

Le modèle européen inspire également le premier ministre à l'égard des liens qui existent entre l'union monétaire et l'union politique. « L'unification monétaire, écrit-il, n'est possible qu'avec l'harmonisation des fiscalités, voire la gestion centralisée de la politique fiscale. C'est cette exigence classique de la représentation démocratique — pas de taxation sans représentation — qui allie ainsi l'union politique avec l'union monétaire. » Il reprend à cet égard le refrain qui fut le sien durant la campagne référendaire de 1980.

L'exemple de la construction européenne est pour lui très significatif à cet égard. « Très rapidement, le projet de l'Europe communautaire, de marché commun économique qu'il ambitionnait d'être à l'époque du Traité de Rome, s'est transformé peu à peu en un fédéralisme international et intégratif, si bien qu'aujourd'hui, on envisage monnaie commune et projet d'union politique ».

« Le triangle des unions monétaire, fiscale et politique s'est manifesté encore plus avec l'acte unique européen de 1987. Un embryon de fédération européenne s'y forme. Le Parlement européen, élu au suffrage universel depuis 1979, renforce son influence par une procédure de coopération législative, des politiques communes se développent ou se créent, le domaine du vote à la majorité qualifiée s'élargit, la coopération en matière de politique étrangère s'amorce ».

M. Bourassa réfute, dans le bulletin de la SDIE l'argument voulant que le fédéralisme soit incompatible

avec la présence de plusieurs nationalités. Des pays culturellement homogènes, comme les États-Unis à l'époque de la Guerre de sécession au XVIIIe siècle, ou l'Australie des années 1930, ont dû leur unité à la violence. Tandis que la Suisse, que la diversité des langues et des religions aurait pu vouer à l'éclatement, a survécu avec une remarquable stabilité aux aléas des tensions linguistiques.

Il admet que « ce qui adviendra du fédéralisme en URSS, en Yougoslavie et en Tchécoslovaquie aura valeur de test ». Mais il fait remarquer que dans ces pays, l'éveil des nationalités, émergeant de concert avec l'engouement pour la démocratie, réagit aussi contre l'excès de centralisme que des décennies de communisme avaient cimenté. Il note que ces fédérations à parti unique d'Europe de l'Est « n'étaient considérées fédéralistes que de nom ».

M. Bourassa croit que « c'est seulement lorsqu'un État, qu'il soit fédéral ou unitaire, tend à nier sa dimension régionale et pluricommunautaire qui le fonde que prend corps la menace de scission ».

C'est pourquoi le Québec, « État français dans le marché commun canadien, doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires à la protection et à la promotion de son caractère distinct tel un veto en matière constitutionnelle. En effet, ajoute-t-il, dans une fédération où coexistent plusieurs communautés nationales, il est nécessaire que les changements constitutionnels fondamentaux obtiennent l'aval de chacune d'elles ».

Nous revoyons avec la question référendaire de M. Bourassa, énoncée par lui-même en 1979, et reprise

cette semaine à Bruxelles : « Voulez-vous remplacer l'ordre constitutionnel existant par deux États souverains associés dans une union économique, laquelle union serait responsable à un parlement élu au suffrage universel ? »

Des États souverains mais dont la souveraineté est partagée comme en Europe, associés dans une union économique intégrée comme en Europe, avec un parlement élu au suffrage universel, comme c'est aussi le cas en Europe.

Bien entendu, M. Bourassa précise que cette question ne peut être retenue que si les offres constitutionnelles fédérales du printemps sont inacceptables. Son premier choix est de développer le Québec sans démanteler le Canada. Il sait ou il doit savoir que ce qu'il propose fera peur au reste du pays qui honnit l'idée de reconnaître dans la constitution l'existence et l'égalité de deux nations, sur laquelle est pourtant fondé le projet.

La commission Bélanger-Campeau écrivait très justement dans son rapport de mars 1991 que « la Loi constitutionnelle de 1982 et les principes qui y sont enchaînés ont acquis au Canada une force politique de cohésion nationale inconnue auparavant ». Il s'agit d'une tendance unitaire qui se manifeste par l'idée qu'il existe coûte que coûte au Canada une triple égalité des citoyens, des provinces et des cultures (multiculturalisme). Cette « perception d'une identité nationale canadienne est difficilement conciliable avec la reconnaissance effective et l'expression politique de l'identité distincte du Québec », conclut-elle.

Le Parti de la réforme prédit un ressac au Canada anglais

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Le Parti de la réforme considère que le premier ministre québécois Robert Bourassa nuit au processus constitutionnel et qu'il risque de créer un ressac par sa déclaration de Bruxelles évoquant une certaine forme de souveraineté pour le Québec, dans une association économique avec le reste du Canada.

« Ce n'est pas de tout une contribution positive au débat. Ce que sa remarque risque de provoquer au Canada anglais, c'est un ressac anti-Québec », a déclaré hier M. Stephen Harper, le penseur des réformistes. « La stratégie de M. Bourassa est tout à fait erronée. Il pense qu'en mettant de la pression, il va réussir à obtenir une meilleure entente politique avec le reste du pays. Cela aurait peut-être pu être vrai il y a 10 ans, mais ça ne l'est plus maintenant. »

En fait, chaque fois que le premier ministre du Québec accroît la pression sur le Canada anglais, « il ne fait que provoquer un raidissement, il convainc les gens de ne pas céder; on s'interroge davantage sur ce qu'on risque de céder », ajoute M. Harper dans un entretien téléphonique de Calgary.

À Vancouver, où il a passé la semaine, le chef réformiste Preston M.

Manning a renchéri sur ce qu'il percevait comme les velléités sécessionnistes du Québec. Le leader du « Réforme » a déclaré que les indépendantistes québécois pourraient faire marche arrière s'ils réalisent que le coût de la souveraineté devient exorbitant.

Selon lui, l'élite « dirigeante » à Ottawa se montre plus empressée à trouver un accommodement avec le Québec que les citoyens « ordinaires ».

Larose: un autre ballon de Bourassa

LE PRÉSIDENT de la CSN Gérard Larose réagissait calmement hier aux déclarations de M. Bourassa. Il n'y a pas de raison de s'enervner, expliquait-il. Il reste bien des mois avant le référendum et ce n'est pas le premier ballon politique que le premier ministre envoie.

« Et même en supposant que ce soit là le véritable projet de M. Bourassa, il n'est pas en soi stupide, a ajouté M. Larose. On en a d'ailleurs abondamment entendu parler au moment de la commission Bélanger-Campeau. Le problème, c'est pas le projet mais la façon d'y arriver. »

« Il est évident que le Canada an-

Le Québec n'a pas à redessiner le pays, réagit Loïselle

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

LE QUÉBEC a parfaitement le droit de choisir son destin, mais pas celui de décider pour les autres en redessinant le pays à sa convenance. C'est, en substance, la réaction du ministre Gilles Loïselle, à la suite de la déclaration-choc du premier ministre du Québec quant au contenu éventuel d'une question référendaire.

« Il ne revient pas au Québec de décider par référendum de l'avenir

du Canada anglais, ou de dire quelle sorte d'arrangement les autres provinces auront entre elles. Ce n'est pas au Québec de décider de l'organisation du monde », a soutenu le président du Conseil du Trésor et membre du comité des priorités, lors d'une entrevue accordée hier alors qu'il participait à une conférence de presse à titre de député de Québec.

Dans ce contexte, selon lui, un référendum qui poserait la question telle que formulée par M. Bourassa ne « changerait pas grand-chose » au pays, puisque le reste du Canada n'aurait pas été consulté sur la formule préconisée par le premier ministre du Québec.

À Bruxelles, jeudi, le premier ministre Bourassa a jonglé avec l'idée de proposer par référendum la création de deux États souverains, associés dans une union économique, et redevables à un parlement élu au

suffrage universel.

Contrairement au chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, M. Loïselle dit ne pas prendre à la légère la solution envisagée par le premier ministre du Québec, une hypothèse « qui mérite d'être examinée », et qui a l'avantage de préciser un peu mieux l'idée de « superstructure », lancée en janvier 1990 par M. Bourassa, là encore, en Europe.

La faiblesse de la formule Bourassa, fait-il valoir en substance, ne résiderait donc pas tant dans son contenu, mais dans le fait que seuls les Québécois se prononceraient sur un scénario affectant tous les Canadiens.

Cela dit, la tenue d'un référendum canadien sur la question constitutionnelle, avancée par le chef libéral, Jean Chrétien, n'est pas un scénario exclu par le gouvernement fédéral,

admet M. Loïselle. Une fois que les offres finales d'Ottawa seront formulées et connues, un référendum pancanadien « pourrait être une façon éventuellement d'aller chercher le soutien des Canadiens ». Ainsi, le gouvernement Mulroney serait en mesure d'affirmer : « Voilà ce que veulent les Canadiens », dit-il.

Quant à savoir pourquoi M. Bourassa a choisi ce moment précis pour parler publiquement de « deux États souverains », pendant qu'Ottawa prépare ses propositions finales, M. Loïselle refuse d'y voir un signe que le Québec veut ajouter de la pression sur le gouvernement fédéral, afin de maximiser les chances de recevoir des « offres acceptables », permettant ainsi d'éviter un référendum sur la souveraineté. « Je n'ai pas besoin de me faire dire que le problème est sérieux et urgent pour le Québec », dit M. Loïselle.

Un arbitrage sur les frontières des États yougoslaves devenus indépendants garantit les frontières d'un Québec souverain

Norman Delisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Les frontières d'un Québec souverain ne pourraient être changées sans son accord, s'il faut en croire une récente décision rendue dans le cas des États yougoslaves qui ont acquis leur indépendance.

La Commission d'arbitrage de la Conférence pour la paix en Yougoslavie a statué en effet qu'« à moins d'un accord allant dans le sens contraire, les limites antérieures des États acquièrent le caractère de frontières protégées par le droit international ».

L'organisme appuie son jugement sur le principe du respect du statu quo territorial. Il cite les arrêts rendus en décembre 1986 par la Cour internationale de justice de La Haye, aux Pays-Bas, dans le différend frontalier qui a opposé le Burkina Faso et le Mali.

La Commission était invitée à préciser le tracé des frontières entre les États yougoslaves dont certains ont récemment proclamé leur indépendance. La dispute concernait les frontières séparant la Croatie, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. La demande était formulée par Lord Carrington, un Britannique qui préside la Conférence internationale pour la paix en Yougoslavie.

Dans son jugement, la commission d'arbitrage émet les critères qui doivent présider en droit international aux litiges de frontières lors de sécessions ou de création de nouveaux États indépendants.

Présidé par l'éminent juriste français Roger Badinter, la Commission d'arbitrage rappelle également qu'en vertu de la Constitution yougoslave elle-même, « les limites des républiques ne peuvent être modifiées sans leur accord ».

Enfin, la commission rappelle que selon le droit international, « aucune modification de frontières et de limites existantes établie par la force ne peut produire d'effets juridiques ». Bref, on ne peut pas modifier

des frontières à la suite d'une intervention armée ou par la violence.

Cette décision a amené une réaction du député péquiste de Lac-Saint-Jean à l'Assemblée nationale, Jacques Brassard.

« Le Québec devenant souverain, son intégrité territoriale ne peut être remise en cause », a-t-il conclu cette semaine en produisant une copie des arrêts de la Commission d'arbitrage devant la commission parlementaire qui étudie les questions afférentes à la souveraineté du Québec.

La question de l'intégrité du territoire québécois était justement remise en cause par le chef algonquin Jean-Maurice Matchewan qui soutient que son peuple pourrait garder rattachée au Canada la partie québécoise de son territoire.

« Les avis de la commission d'arbitrage sont on ne peut plus clairs. Ils constituent un principe général lié au phénomène de l'accession d'un État à l'indépendance », a dit M. Brassard.

Le député a également fait ressortir une autre facette de la décision de la Commission d'arbitrage : la minorité serbe en Croatie ne bénéficie pas du droit à l'autodétermination car lui accorder ce droit impliquerait une modification des frontières existant au moment des indépendances.

Appliquée au Canada, une telle règle signifierait que les minorités comme les Franco-Ontariens, les Anglo-Québécois ou même les nations autochtones ne pourraient pas bénéficier du droit à l'autodétermination car il n'y a pas de frontières spécifiques déjà établies à l'intention de ces populations. Seul un accord entre tous les États concernés pourrait permettre à ces minorités d'exercer leur droit à l'autodétermination.

La Commission d'arbitrage établit cependant que les minorités doivent jouir du respect absolu de leurs droits tels que reconnus dans les deux Pactes internationaux sur les droits de la personne.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Réalisez vos aspirations professionnelles

CERTIFICATS OFFERTS LE SOIR

- Animation des groupes et des organisations
- Études individualisées
- Gérontologie
- Gestion des services de santé I et II
- Intervention en milieu multiethnique
- Micro-informatique (microprogramme)
- Publicité
- Relations industrielles I et II
- Relations publiques
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail

Ces certificats vous aident concrètement dans votre carrière et peuvent vous mener à un baccalauréat.

Conseillers en formation : 343-6867 sur rendez-vous.

DATE LIMITE D'ADMISSION : LE 1^{er} MARS 1992

DEMANDEZ L'ANNUAIRE DE LA FACULTÉ

Renseignements :

3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 19 h
et le vendredi de 9 h à 17 h

(514) 343-6090
1-800-363-8876

APPRENDRE POUR AGIR

STANISLAS
ADMISSIONS 92-93

Pré-élémentaire et Élémentaire Poste 1232
Secondaire et Collégial Postes 1231/1237

273-9521
Boulevard Dollard - Outremont

Durant la chasse aux coyotes, les motoneiges seront aussi les cibles... des agents de conservation

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTÈRE du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) a donné ordre hier soir à ses agents de conservation d'arrêter tout motoneigiste qui pourchasserait des coyotes avec cet engin au cours de la battue qui doit réunir aujourd'hui plusieurs dizaines, voire des centaines de personnes à Saint-Jean-de-la-Lande-du-Dégelis.

L'ordre d'arrêter les motoneigistes et de saisir armes et véhicules, s'ils servent à « pourchasser » les coyotes, a été confirmé hier soir au DÉVOIR par M. Carol Mathieu, l'attaché de presse du ministre, M. Gaston Blackburn.

Ce dernier a aussi confirmé que le ministère étudiait depuis hier matin la possibilité d'interdire la battue comme méthode de chasse à tous les gibiers, chevreuil et original compris. Cette « évaluation », qui se fera en consultation avec les principaux par-

tenaires institutionnels du ministère, devra se faire très vite car le projet d'interdire les battues pourrait aboutir sur la table du Conseil des ministres « rapidement », a dit M. Mathieu. Une importante réunion doit se tenir au MLCP lundi matin à ce sujet.

Un grand nombre de chasseurs québécois s'opposent depuis longtemps à la technique de la battue, qui a décimé les forêts européennes de dizaines de gibiers, dont le loup, et que pratiquent ici plusieurs Néo-Canadiens. Il en résulte parfois en forêt des affrontements peu élégants entre tenants d'une chasse plus sportive et amateurs du nettoyage en groupe des montagnes et vallons. Une des hypothèses à l'étude par le MLCP consisterait à limiter le nombre de participants aux battues, ce qui autoriserait la chasse fine en petit groupe de cinq ou six personnes.

La battue de Saint-Jean-de-la-Lande, une des nombreuses à se tenir en Gaspésie depuis deux mois pour, présumément, diminuer la pré-

dation des cerfs de Virginie par le coyote, a été organisée par le service des loisirs de cette petite municipalité sise à l'Est du lac Témiscouata, sur la frontière du Nouveau-Brunswick.

L'importance qu'a prise cette affaire dans les médias — certaines grandes chaînes américaines vont s'y rendre en fin de semaine — semble avoir malmené l'organisation car, des 300 personnes qui s'étaient inscrites, la moitié aurait retiré sa participation. Le groupe SOS-Chevreuil, à l'origine de cette battue, a trouvé depuis son pendant local qui s'est baptisé SOS-Coyotes.

Le MLCP s'était contenté jusqu'ici de dénoncer cette battue au nom de l'éthique de la chasse en précisant, par ailleurs, que le loup jouait un rôle secondaire dans la baisse de la population de chevreuil locale. L'hiver et ses rigueurs sont la cause principale de cet amenuisement du cheptel de cervidés.

Mais hier soir, après étude poussée de la Loi de la conservation de la faune, le ministère décidait d'appliquer avec rigueur l'article 27 qui prévoit que « nul ne peut pourchasser, mutiler ou tuer volontairement un animal à partir d'un véhicule, d'un aéronef ou d'une embarcation motorisée ».

Un autre article de la même loi (Art. 57) interdit de chasser « dans un véhicule », ce qui a englobé jusqu'ici les motoneiges et les petits véhicules tout terrain. Or, chasser n'est pas, selon la loi, le seul fait de tirer sur un gibier mais englobe tout acte qui permet de le découvrir, de l'approcher en vue de l'abattre.

L'application de ces articles pourrait forcer les participants à cette battue à abandonner leurs motoneiges au risque de les voir saisir, ainsi que leurs armes, par les agents de conservation qui seront nombreux. Il a été impossible de savoir si des représentants de la Sûreté du Québec seront sur place au cas où des personnes, armées pour la chasse, adopteraient des comportements dangereux.

Hier, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), un des principaux groupes environnementaux québécois, demandait à M. Blackburn de décréter un moratoire sur les battues aux coyotes d'ici la fin de l'hiver. Cet organisme environnemental, qui compte plus de 50 000 affiliés, n'est pas un groupe anti-chasse. Il milite pour une saine conservation des espèces et des interventions rigoureuses en matière de contrôle des populations.



La reine Claudie


Le Bonhomme Carnaval couronne Claudie Bérubé, la 38e reine du Carnaval d'hiver de Québec. Cette cérémonie a inauguré les activités qui se poursuivront jusqu'au Mardi gras.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

TOURISME

PÂQUES EN ITALIE


Vivez la Pâques à NAPLES
Vivez le printemps à ROME
en compagnie de **Gérald Lefebvre**
le plus Napolitain des Québécois.



Un voyage de rêve au pays des fruits d'or,
conçu spécifiquement pour amateurs de beauté.

DÉPARTS:
30 MARS (21 jours) \$ 3,145.00
10 AVRIL (18 jours) \$ 2,945.00

INFORMATIONS: ESTELLE TREMBLAY

VOYAGES LEMAY 
1410, rue Stanley, bureau 518 Montréal (Québec) H3A 1P8
Tél.: (514) 287-9990 Permis du Québec

CHINE, THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR
Découvrez l'Asie, en français, avec des spécialistes comme **Gérard Cachat**, prof. histoire, sp. Chine, **Jules Nadeau**, journaliste, auteur, sp. Hong Kong-Chine, **Rachel Yerdon**, réalisatrice de télévision (R.C.).
Tout compris: avions, hôtels de luxe, repas, visites, guides franc., accomp., transferts, man. bag., autobus luxe, visas, toutes les taxes.
CHINE: MULTIPLES SPLENDEURS: 21 jours.
Hôtels luxe. Tout inclus sauf 3 à 5 repas (HK) et tx. aér. (98\$)..... **3575\$ +**
THAÏLANDE, MALAISIE, SINGAPOUR: 22 jours
Hôtels luxe. Tout inclus sauf 11 repas et tx. aér. (89\$)..... **3795\$ +**
Informations, brochures: **MONY TOURS (514) 733-5396**
5540, Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1Y9 Permis du Québec

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

EN BREF...

Le SFPQ ne prise pas le report des négociations

(PC) — Comme les quatre autres centrales du secteur public et parapublic, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux ne prise guère l'idée de voir la négociation des conventions collectives reportée d'un an, si bien sûr cette rumeur est fondée. Et comme ses quatre consœurs, le SFPQ trouve « pour le moins cavalière » la façon avec laquelle la rumeur — ou la nouvelle — a été lancée, c'est-à-dire par l'intermédiaire des médias. Il y voit « une absence de planification éditée ». Dans un communiqué, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux dit estimer que « rien ne justifie de retarder indûment l'échéance normale des conventions collectives ». Le président général du syndicat, M. Jean-Louis Harguindeguy, rappelle que ses membres ont déjà démontré qu'ils étaient « sensibles à l'environnement économique » en acceptant, il y a quelques mois, une prolongation de six mois de leurs conventions collectives avec gel des salaires. « Le gouvernement doit trouver un autre moyen de régler ses problèmes budgétaires chroniques », estime M. Harguindeguy. La nouvelle, parue dans *La Presse* n'a été ni confirmée ni infirmée par le Conseil du Trésor, le ministre Daniel Johnson se refusant à tout commentaire.

Beatty prend ses distances

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Communications prend ses distances par rapport aux recommandations à teneur constitutionnelle faites jeudi par le comité permanent des Communications et de la Culture à la commission Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada. À sa sortie des Communes, hier, M. Perrin Beatty a refusé d'entériner la substance des deux principales recommandations: « unanimes » du comité: refus de la prépondérance du Québec en matière culturelle et inclusion de la communauté anglophone du Québec dans la définition de la société distincte. « Le gouvernement va étudier toutes ces recommandations. Il faut attendre les résultats du comité Beaudoin-Dobbie », a-t-il commenté brièvement.

28 800 \$ d'amende à Decom Medical Waste

LA COMPAGNIE Decom Medical Waste, propriétaire du seul incinérateur privé de déchets biomédicaux de la province, a été condamnée à 28 800 \$ d'amende pour contravention répétée à ses conditions d'opération définies par ordonnance. La compagnie a été condamnée pour avoir en 1990 omis de transmettre des manifestes de transports, d'avoir utilisé des camions insuffisamment réfrigérés et de n'avoir pas identifié correctement certains types de déchets biomédicaux.

La violence faite aux femmes: tolérance zéro

QUÉBEC (PC) — Une cinquantaine de personnes, en majorité des femmes, rencontreront en fin de semaine les membres du comité canadien sur la violence faite aux femmes qui amorce à Québec sa deuxième tournée de la première série de consultations nationales. Ce comité, coprésidé par Mmes Marthe Asselin Vaillancourt, de Jonquières, et Pat Freeman Marshall, de Toronto, a été formé en août dernier par le gouvernement fédéral avec mandat de proposer un plan d'action et des avenues de solution pour enrayer la violence dont sont victimes les femmes. « Nous cherchons à en arriver à la tolérance zéro, c'est-à-dire la prévention, l'éducation, le traitement et le suivi dans l'action », a expliqué Mme Vaillancourt. Le problème de la violence demeure très présent quand on pense, par exemple, qu'en moyenne deux femmes par semaine sont tuées par leur conjoint au Canada. Le comité remettra au gouvernement Mulroney un premier rapport en mai prochain. La deuxième série de consultations commencera en juin.

À l'aide des porteuses d'implants mammaires

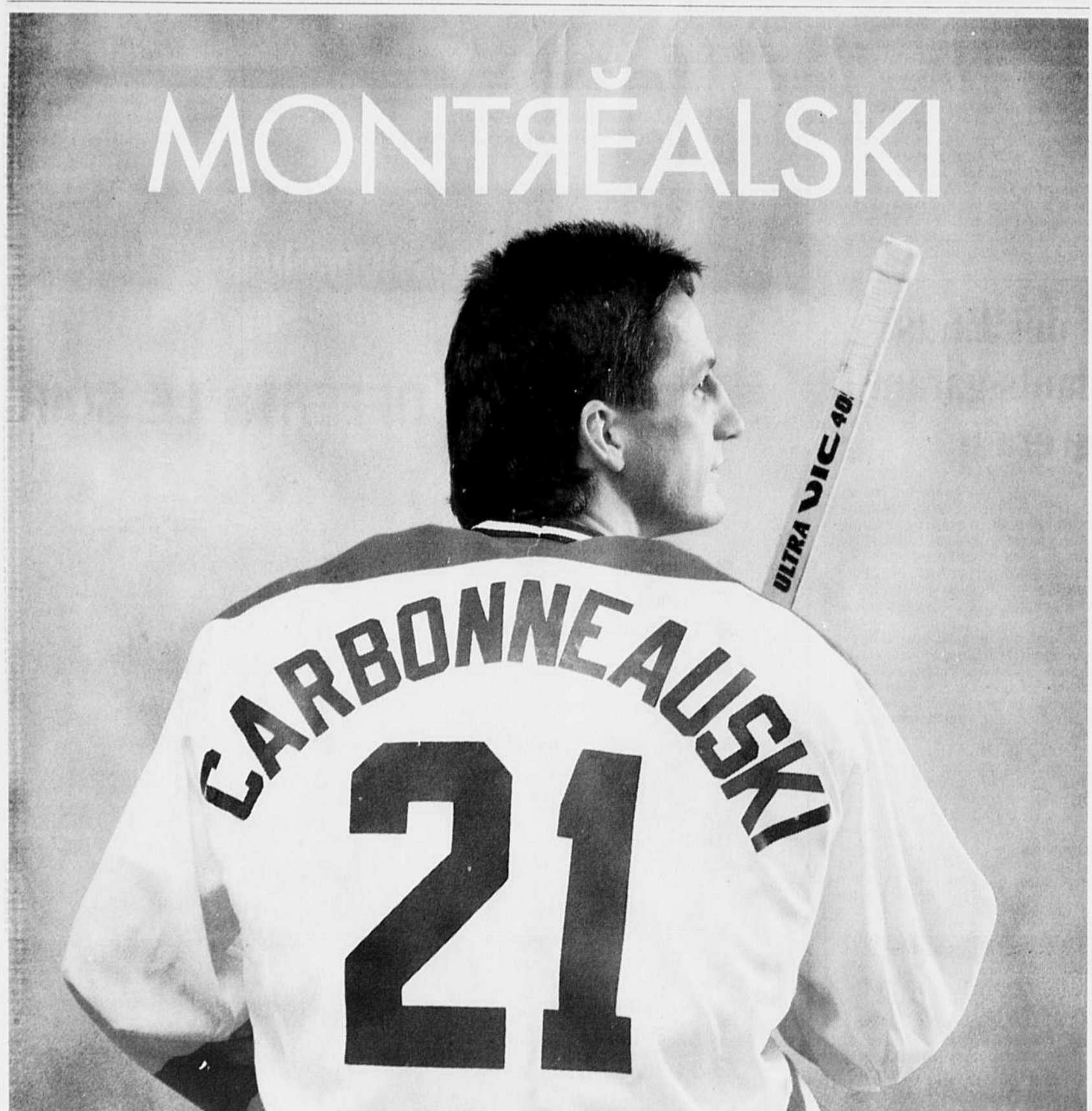
LE MINISTRE de la Santé et des Services sociaux a désigné l'Hôpital St-Sacrement à Québec et l'Hôtel-Dieu de Montréal pour agir à titre de centres de références téléphoniques pour les femmes porteuses d'implants mammaires. La responsabilité du centre de l'Hôtel-Dieu de Montréal a été confiée au Dr Jacques Papillon, directeur du service de chirurgie. Ouvert depuis mardi, le centre de références peut être joint au numéro 843-2601. Les personnes seront référées à des médecins en fonction de la nature de leurs problèmes. Le ministère invite toutefois les femmes porteuses d'implants à contacter d'abord leur propre médecin ou leur chirurgien avant de s'adresser à un de ces centres de référence.

Nouveau programme à la CECM

LE MINISTRE de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, a autorisé cette semaine l'implantation du programme de « conduite et réglage de machiné à mouler les plastiques », à la polyvalente Saint-Henri, de la CECM. L'implantation de ce programme fait suite à une soumission de projets présentés par diverses commissions scolaires de l'île de Montréal. Le coût total de ce projet est évalué à 1 974 825 \$, réparti entre les aménagements et les achats d'équipements et d'outillage. Le ministère réserve également à la CECM une somme de 1 886 973 \$ pour la conservation et le développement des équipements. La députée de Saint-Henri, Mme Nicole Loiselle, s'est dite pour sa part « très heureuse de constater que le ministre a débloqué les fonds dans un délai très rapide », et assure qu'il ne s'agit pas d'une dépense pour le gouvernement mais d'un investissement.

Pour des brevets protégés plus longtemps

(PC) — La Société canadienne de recherche clinique appuie la décision du fédéral de prolonger la protection des brevets pharmaceutiques. Selon le président de la société, le Dr Claude C. Roy, cela contribuera à accroître le financement de la recherche par l'industrie pharmaceutique. La Société canadienne de recherche clinique représente environ 1100 chercheurs.



En raquettes, en skis,
en motoneige, en patins
ou tout simplement
en villégiature, partez en vacances d'hiver au Québec.
Sautez sur la glace! Dans la neige! Faites une échappée touristique
électrisante puis glissez-vous dans le confort douillet d'une auberge.
La saison s'annonce enlevante!

TOUTL'MONDESKI!

Allez droit au but!
Planifiez vos vacances d'hiver
à l'aide de la brochure
Destination Québec - Vacances d'hiver.
On peut se la procurer sans frais en composant le **873-2015**,
poste 406 (région de Montréal) ou le **1 800 363-7777**,
poste 406 (extérieur de Montréal).

Le Québec, c'est les vacances.

Gouvernement du Québec
Ministère
du Tourisme

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les Douze signent le Traité d'union

MAASTRICHT (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères et de l'Économie des pays de la CEE ont officiellement signé hier le Traité d'union européenne qui prévoit une monnaie et un marché communs aux Douze et leur donne la possibilité de parler d'une seule voix sur la scène mondiale.

« Aujourd'hui, à Maastricht, une nouvelle étape historique a été franchie sur la route de l'Europe que nous construisons ensemble », a déclaré Anibal Cavaco Silva, premier ministre du Portugal, président en exercice de la Communauté.

La cérémonie s'est déroulée au siège de la province du Limbourg, là même où, deux mois auparavant, les chefs d'État et de gouvernement étaient parvenus à un accord tard dans la nuit à l'issue de laborieuses négociations.

« C'est un moment historique pour les 300 millions — et plus — habitants de la Communauté européenne, un moment marqué par la satisfaction et l'espoir. Satisfaction pour ce qui a été accompli, espoir de ce que l'avenir nous apportera », a déclaré de son côté le premier ministre néerlandais, Ruud Lubbers.

Tous les ministres ont apposé leur signature au bas du document. Les chefs de gouvernement des deux présidences précédentes, celles du Luxembourg et des Pays-Bas, étaient présents, ainsi que le président de la Commission européenne, Jacques Delors.

Le Traité de 189 pages, complété d'innombrables déclarations en annexe, prévoit que certains pays membres disposeront d'un monnaie unique au plus tard en 1999.

Le Traité établit également les prémisses d'une politique de défense commune et accroît la compétence communautaire dans des domaines aussi variés que l'environnement, l'éducation, la protection des consommateurs ou la santé.

« La CEE est désormais irrévocablement sur la route de l'Union européenne », a déclaré Egon Klepsch, président du Parlement européen, qui étudiera le texte en avril.

La grandeur du dessein et le lyrisme des signataires ne devraient toutefois pas parvenir à masquer longtemps les difficultés concrètes qui attendent les Douze.

La CEE doit faire face à une croissance économique endémique, tout en croisant le fer avec les États-Unis pour faire sortir de l'impasse les négociations du GATT sur la libéralisation du commerce mondial.

Les pays membres pourraient également se trouver rapidement un nouveau sujet de dispute : leur contribution aux dépenses communautaires, toujours plus importantes.

À l'extérieur, les Douze sont assaillis de demandes d'adhésion à la CEE, aussi bien de la part des autres pays d'Europe occidentale que des membres de l'ancien bloc communiste, qui exigent de surcroît une aide économique.

À moins de onze mois du Marché unique, une bonne partie des règlements communautaires n'a pas encore été adoptée. En tout état de cause, reconnaît-on à Bruxelles, il faudra des années avant que la liberté de circulation des hommes, des biens et des capitaux dans la CEE devienne une réalité tangible.

Saoudiens décapités

RYAD (AFP) — Trois Saoudiens, condamnés à mort pour cambriolage et menaces à l'arme blanche, ont été décapités au sabre hier à Ryad, a annoncé le ministère saoudien de l'Intérieur dans un communiqué.

Les trois suppliciés « se sont introduits dans la maison d'un citoyen, où ils ont volé des bijoux et meubles après avoir obligé son épouse sous la menace de l'arme blanche à poser nue pour une séance de photos, dont ils prétendaient faire un outil de chantage », selon le communiqué publié à Ryad.

Le 20 décembre, trois autres Saoudiens, reconnus coupables de meurtre et de vols, avaient été décapités à la Mecque, dans l'ouest du royaume. Un Philippin avait été également décapité une semaine plus tard dans la province d'al-Ehsaa (est) pour avoir assassiné deux de ses compatriotes.

CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Cresson défend son cabinet dans l'affaire Georges Habache

PARIS (Reuter) — Édith Cresson a affirmé hier qu'il était temps, pour son gouvernement et pour la gauche, de « relever la tête » et a fustigé l'impatience de la droite à vouloir hâter les échéances électorales.

Le RPR, l'UDF et l'UDC ont, comme prévu, déposé hier une motion de censure contre le gouvernement socialiste lors de la session extraordinaire du Parlement, convoquée à la demande du président François Mitterrand à la suite de la tempête politique déclenchée par l'affaire Georges Habache.

L'opposition a également demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur la brève hospitalisation la semaine dernière à Paris du chef du Front de libération populaire de la Palestine (FLP).

Le texte de la motion de censure, qui ne devrait pas être adoptée mardi prochain car les communistes ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils ne mèleraient pas leurs voix à celles de la droite, souligne que « le gouvernement ne dispose plus de la confiance des Français et qu'il convient de redonner la parole au peuple français à la faveur d'élections générales ».

Édith Cresson, qui a adopté un ton souvent offensif, a exclu tout bouleversement du calendrier électoral. « Ne faites pas de l'impatience une vertu républicaine », a-t-elle lancé à l'adresse des députés de droite.

« D'une faute administrative à laquelle il a été rapidement mis bon ordre, vous voulez faire une affaire politique. D'un mauvais fonctionnement de l'État, vous voulez faire une affaire d'État », a-t-elle dit de

l'affaire Habache.

« M. Habache est reparti. Le président de la République s'est exprimé. Le Parlement est réuni. Le monde continue de tourner. Les Jeux olympiques s'ouvrent demain. Le Parlement italien vient d'être dissous. L'IRA et l'ETA ont repris leurs attentats meurtriers. L'Allemagne vient de franchir le cap des trois millions de chômeurs (...) Ainsi va le monde avec ses bons et mauvais côtés », a-t-elle égrené.

« Je poursuivrai mon action. Avec persévérance. Avec détermination. Sans me laisser distraire. Sans temps mort. La France n'a pas de temps à perdre. Le rendez-vous de 1993 est pour demain », a-t-elle souligné.

« Dans ces temps que certains voudraient moroses, nous avons tous ici — gouvernement et élus de toute la nation — un devoir fondamental vis-à-vis des Français : le devoir de leur dire la vérité », a-t-elle ajouté.

« La vérité, c'est que, dans une phase de langueur économique mondiale, les choses vont mieux chez nous qu'ailleurs. La vérité, c'est que les résultats, lors de la reprise, dépendront surtout de notre volonté de nous battre aujourd'hui », a conclu Édith Cresson.

Le RPR Édouard Balladur, ancien ministre des Finances, lui a répondu qu'un « langage de vérité, cela signifie que l'Assemblée doit, avec votre accord, voter la création d'une commission d'enquête qui fasse réellement toute la lumière sur tous les aspects de ce qui vient de se passer ».

« Mme le premier ministre, il faut que vous rassurez le chef de l'État : vous n'êtes victimes, ni l'un ni l'autre, d'aucun guet-apens (...) Mais

vous êtes certainement victimes d'un complot (...) C'est un complot contre le socialisme et le vident du peuple lui-même », a lancé l'UDF François Léotard.

Laurent Fabius a réaffirmé la cohésion du Parti socialiste derrière le chef de l'État et le premier ministre, une cohésion qui était apparue incertaine ces derniers jours, en raison des déclarations de certains responsables du PS.

L'ancien premier ministre Michel Rocard avait ainsi réclaté la démission des ministres concernés par l'affaire Habache et des proches de Laurent Fabius avaient appelé de leurs vœux le départ d'Édith Cresson.

« L'affaire est close (...) pour nous, même si la politique policière peut pousser l'opposition à essayer d'entretenir le débat », a déclaré le premier secrétaire du PS.

« Les socialistes sont parfois divisés entre les échéances. Mais quand vient le moment décisif ils sont toujours rassemblés, alors que la droite célèbre l'union dans des cérémonies impressionnantes, mais témoigne au moment des grands choix d'une non moins impressionnante capacité de division », a-t-il ajouté.

« Mme le premier ministre, vous nous trouverez à vos côtés pour la réforme et le courage. La réforme appelle le courage. Le courage appelle le soutien », a-t-il conclu.

Marie-France Stirbois, unique représentante du Front national (extrême-droite), a estimé que l'affaire Habache était « la goutte d'eau qui a fait déborder la vase ». Elle a exigé la démission du président François Mitterrand.



Othmane Aissani dirige maintenant le FIS depuis l'arrestation de son leader intérimaire, Abdelkader Hachani, le mois dernier.

De nouveaux heurts font neuf morts en Algérie

ALGER (Reuter) — Des affrontements entre militants intégristes et forces de l'ordre à l'issue des prières d'hier ont fait au moins neuf morts et 55 blessés en Algérie, rapportent l'agence APS et la radio algérienne.

La situation est redevenue calme dans la soirée à travers le pays, ajoute l'APS. Les affrontements entre partisans du Front islamique du salut (FIS) et forces de l'ordre, appuyées par l'armée, avaient éclaté dans une dizaine de villes du pays, dont la capitale.

Un gendarme a été tué et un autre grièvement blessé à Fouka-Marine, village côtier de la banlieue algéroise, après l'attaque de leur patrouille par un groupe de manifestants, rapportent la radio et l'APS.

L'agence ajoute que deux personnes ont succombé à des blessures par balles à l'hôpital Mustapha, dans la capitale, où une dizaine de blessés avaient au total été admis.

Deux autres personnes ont été tuées et onze blessées à Médéa, à 70 km au sud d'Alger, écrit par ailleurs l'APS qui cite des sources proches des milieux médicaux.

L'agence ajoute que les affrontements ont fait un autre mort et quatre blessés à El Eulma, près de Sétif, dans l'est du pays. À Sétif même, les heurts ont fait 20 blessés, a-t-on précisé de source médicale.

Des heurts à Khenchela, dans l'est du pays, ont fait deux autres morts et 15 blessés, rapporte la radio algérienne.

Elle fait également état d'un nouveau décès à Batna. On ignore s'il s'agit d'une des personnes blessées ces derniers jours qui aurait succombé à ses blessures.

Les heurts à Batna, capitale des Aurès, avaient déjà fait 12 morts et 70 blessés ces trois derniers jours, selon un bilan officiel.

À Sidi Bel Abbès, où des militants du FIS ont dressé des barricades, huit personnes ont été blessées. À Alger, des coups de feu ont retenti dans neuf quartiers de la ville.

La direction de l'hôpital Parnet, dans le quartier d'El Biar, sur les hauteurs de la capitale, a lancé dans la soirée un appel à ses chirurgiens et spécialistes en réanimation pour qu'ils rejoignent leurs postes.

Les Serbes de la Croatie vont organiser un référendum sur les casques bleus

ZAGREB (Reuter) — Les Serbes de l'enclave de la Krajina en Croatie ont annoncé hier la tenue d'un référendum sur le déploiement de casques bleus de l'ONU.

La Croatie a de son côté déclaré qu'il subsistait des problèmes quant à l'interprétation du projet onusien.

Dans un communiqué, les responsables de la Krajina déclarent qu'ils présenteront lundi un projet de référendum au Parlement local. Le vote aura lieu d'ici un mois, a précisé l'agence Tanjug.

« J'agirai conformément aux désirs du peuple », a dit le président de la Krajina, Milan Babic, lors d'une conférence de presse. Mais il est encore temps de modifier le plan des Nations unies, a-t-il ajouté.

Un de ses proches avait auparavant déclaré que la Krajina ne donnerait pas son accord à l'envoi de

10 000 casques bleus en Croatie.

Le président de la Krajina refuse que les troupes fédérales stationnées dans sa région cèdent la place à des casques bleus et que les Serbes y soient désarmés. Il souhaite que les forces de l'ONU soient déployées aux frontières de la province, qui s'étend au sud et à l'est de Zagreb.

La présidence yougoslave s'est engagée à faire appliquer le plan de l'ONU, avec ou sans l'adhésion de la Krajina.

Pour l'émissaire de l'ONU Cyrus Vance, qui a négocié la trêve en vigueur depuis le 3 janvier, l'accord de Milan Babic est indispensable à la mise en oeuvre du plan de l'ONU.

Jeudi, le plan de l'ONU, considéré par bien des Yougoslaves comme l'unique chance de mettre un terme définitif à sept mois de combats en Croatie, a reçu l'adhésion sans con-

dition du président croate Franjo Tudjman, qui a écrit à Cyrus Vance.

Mais à Zagreb, les autorités ont déclaré hier que la Croatie avait des réserves sur l'interprétation de certaines de ses clauses.

« Tudjman a clarifié les malentendus et confirmé que nous acceptons le plan mais il reste des détails à discuter », a dit un porte-parole du ministère croate de l'Information.

« Certains détails dans l'accord signé doivent être clarifiés en raison du maintien de divergences d'interprétation et de contradictions spécifiques », a déclaré le gouvernement croate.

La Croatie accepte le déploiement de casques bleus le long des lignes de front et dans les régions actuellement tenues par l'armée fédérale, qui a conquis un tiers de son territoire.

LE TAUX HYPOTHÉCAIRE RÉDUIT DE 3%



Comment obtenir une réduction de 3% du taux hypothécaire annuel pendant les six premiers mois? Demandez-le à un agent immobilier du Montréal Trust. C'est la seule façon! En effet, seul un agent immobilier du Montréal Trust peut, si vous achetez une propriété par son entremise, vous proposer le prêt hypothécaire « Bienvenue chez nous » du Montréal Trust, et ainsi vous faire profiter d'une réduction spectaculaire de 3% du taux hypothécaire annuel pendant les six premiers mois.

Le prêt hypothécaire « Bienvenue chez nous » du Montréal Trust présente de précieux avantages tels que le Maître Compte Exécutif, compte d'épargne et de chèques offrant la commodité d'une marge de crédit de 5 000 \$, une carte-guichet automatique, une assurance-vie hypothécaire (à prime modique) et la possibilité de régler vos factures par téléphone grâce au service INSTA-PAIE.

Pour tout renseignement, demandez à un agent immobilier du Montréal Trust de vous parler du prêt hypothécaire « Bienvenue chez nous ».

Sous réserve des exigences habituelles de crédit du Montréal Trust.

Seul le Montréal Trust vous ouvre autant de portes.

Bureaux des services immobiliers

Est de l'île Place Versailles 353-8770 Pointe-aux-Trembles 498-2349	Notre-Dame-de-Grâce 483-2770 Ville-Mont-Royal 735-2281 Saint-Laurent 744-0575	Ouest de l'île Beaconsfield 697-3391 Dollard-des-Ormeaux 684-1141 Pointe-Claire 697-8522 Kirkland 694-4880	Laval & Rive-Nord Chomedey 687-6040 Fabreville 625-7779 Laval-Centre 662-7779	Rive-Sud Belœil 467-1120 Boucherville 449-4499 Blouville 672-6450 Longueuil-R-Therrien 651-1000
--	---	---	--	--

Succursales des services financiers

Place Montréal Trust Succursale principale Niveau du métro	982-7100 843-8100	Ville Mont Royal Westmount	755-1314 932-6000
Place Ville-Marie	393-5117	Fairview Pointe Claire	695-5230
Rue Saint-Jacques O.	392-1880	Carrefour Laval	973-2040
Outremont	273-7666	Promenades Saint Bruno	441-9030
Queen Mary	488-7000	Saint Lambert	465-5265

*Emplacement des guichets automatiques MAÎTRE-GUICHET™

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Il y a un an Aristide prenait le pouvoir dans l'allégresse

Rachèle Magloire
collaboration spéciale

IL Y A EU un an hier, c'est dans l'allégresse et l'espoir que le peuple haïtien célébrait l'arrivée au pouvoir du premier gouvernement démocratiquement élu de l'histoire de ce pays.

On croyait alors terminé le règne des dictatures, et le plus pauvre pays de l'hémisphère enfin engagé sur la voie d'un développement plus ou moins normal. Ce rêve prenait brutalement fin le 29 septembre dernier, avec un coup d'État militaire d'une rare violence : quelque 2000 morts selon une commission indépendante d'enquête dirigée par M. Ramsay Clark, ancien ministre américain de la justice ; au moins 1500 selon plusieurs autres organisations dont Amnesty internationale.

Après plus de quatre mois de négociations menées par l'Organisation des États américains (OEA), la crise haïtienne semble encore loin d'une solution négociée.

Les États-Unis, qui officiellement déclarent toujours souhaiter le rétablissement d'Aristide, viennent pourtant d'annoncer la levée d'une partie de l'embargo qu'avait décrété, en octobre, l'OEA contre Haïti. Ils ont aussi commencé à rapatrier les réfugiés haïtiens dans leur pays, après un jugement favorable de la Cour suprême.

Dans la foulée de la levée partielle de l'embargo, « on peut s'attendre à une levée totale, particulièrement sur le pétrole », prévoit Franklin

Midy, coordonnateur de la Résistance haïtienne à Montréal. Selon lui, les hommes d'affaires américains, qui avaient exercé sur l'administration Bush des pressions en faveur de la levée de l'embargo, vont maintenant reprendre leurs activités économiques à Port-au-Prince.

Faisant suite à sa condamnation unanime du coup d'État, l'OEA avait, en octobre, nommé une mission de négociation chargée de mener à terme des discussions devant aboutir au retour du président. Après plus de quatre mois, l'issue négociée étant toujours rejetée par les putschistes de Port-au-Prince, les discussions sont dans l'impasse.

Lors d'une rencontre lundi dernier avec Barbara McDougall, ministre canadienne des Affaires extérieures, des représentants de la résistance haïtienne réitéraient leurs demandes concernant l'envoi par l'OEA d'une mission civile dont le rôle serait d'assurer le libre fonctionnement des institutions haïtiennes.

L'OEA aurait déjà débuté le recrutement des membres de cette mission. Une mission à laquelle le Canada est prêt à se joindre, dans la mesure où il y a consensus, déclarait-on à Ottawa. Les États-Unis, mettant de l'avant des questions financières, de même que des inquiétudes sur la sécurité des membres de la mission, expriment cependant des réticences.

Dans un document remis à Mme McDougall, les membres de la résistance réclamaient par ailleurs, à titre de mesures additionnelles, un

embargo sur les armes et munitions.

Pendant ce temps, à Port-au-Prince, le climat est des plus tendus, selon Fignolé Jean-Louis, député élu sous la bannière du FNCD (coalition ayant porté Aristide au pouvoir). « L'issue des négociations représente un véritable point d'interrogation », déclare M. Jean-Louis.

Tandis que la Chambre des députés a multiplié les prises de position en faveur du retour du président déchu, la situation au Sénat, où domine toujours par une faible majorité les supporters du gouvernement de Jean-Jacques Honorat, demeure confuse. Une « commission de conciliation » du Sénat, visant à intégrer le gouvernement actuel dans les négociations, a reçu un accueil très froid de divers secteurs du pays conviés à des discussions.

La crise reste toujours bloquée sur la ratification, par les deux chambres, d'un premier ministre approuvé par Aristide. Les députés exigent des garanties minimum de sécurité, ce qui renvoie le problème à l'armée, véritable noeud gordien de la crise.

Selon Franklin Midy et Claude Jean-François, ce dernier ministre dans le gouvernement renversé, on peut craindre un enlèvement. « Tous les facteurs du pourrissement sont là », estime M. Jean-François.

« Sans mesure additionnelle d'accompagnement, l'embargo et les négociations ne peuvent être que manoeuvres dilatoires et l'occasion d'enrichissement illicite des putschistes », peut-on lire dans le do-

cument remis à Mme McDougall par la résistance haïtienne.

Par ailleurs, la décision américaine de rapatrier les réfugiés haïtiens installés à Guantanamo (base US sur l'île de Cuba), n'a pas manqué de soulever des commentaires dans les milieux politiques haïtiens.

Il s'agissait pour les Américains d'aller jusqu'au bout dans leur position, à savoir qu'il s'agit de « réfugiés économiques », opine M. Jean-François. C'est dans ce sens qu'il faut, selon lui, comprendre la levée partielle de l'embargo qui, dans l'esprit des Américains, permettra de donner du travail à ces gens. « C'est tout à fait loufoque. Le problème n'est pas économique. Nous avons plutôt une société bloquée par une minorité », poursuit l'ex-ministre Jean-François.

Franklin Midy insiste d'autre part avec cette affaire sur le risque de « reconnaissance de fait du gouvernement de facto », les autorités américaines ayant ouvert la porte à des discussions avec Honorat, dans la planification du rapatriement des réfugiés.

L'exode massif des Haïtiens est directement associé, par les organismes de défense des droits, au climat

de répression qui prévaut toujours.

Fignolé Jean-Louis témoigne ainsi avoir assisté, mercredi après-midi, à l'investissement par les militaires d'un lycée de la capitale, suite à la découverte de tracts pro-Aristide. Des militaires lourdement armés ont distribué à la volée des coups de bâton, rapporte-t-il. Autre exemple entre mille : un homme d'une cinquantaine d'années, Délimé Ambroise, a eu les côtes brisées à Mirebalais (centre du pays), à force de recevoir des coups que lui ont infligés des soldats.

Selon M. Jean-Louis, on pourrait d'ici quelques semaines, en réaction à ce climat, assister à de brusques mouvements de colère de la population. « J'espère que la communauté internationale va bien réfléchir », ajoute-t-il. Le député est par ailleurs très critique de la décision américaine de lever l'embargo et de rapatrier les réfugiés. Il y a là, dit-il, « complicité internationale ».

Sur l'aspect international de la crise, Midy estime que « c'est la mort de l'OEA qui se joue. Si l'OEA n'arrive pas à résoudre la crise, c'est un signal aux autres pays, comme l'Argentine, le Chili où Pinochet se

trouve toujours, le Guatemala et Honduras. On le voit déjà avec le Venezuela ».

Dans une déclaration à Radio-Canada internationale, une semaine avant la tentative de coup d'État au Venezuela, Fignolé Jean-Louis avait fait état de tractations en cours à Port-au-Prince, en vue de créer dans la région des situations de crise propres à détourner l'attention de l'OEA sur Haïti.

« Il y a des contacts qui se multiplient, de fortes sommes sont distribuées, affirmait-il, dans le but de créer des situations de crise. » Il citait notamment le Salvador, le Costa-Rica et le Venezuela où, disait-il, des tentatives de coups d'État peuvent survenir.

Commentant ces déclarations, Franklin Midy estime que, ce qui prouve que les autorités haïtiennes étaient au courant, par « qui de droit », que quelque chose se tramait au Venezuela.

Ce « qui de droit », selon M. Midy, ce pourrait être « les mêmes intérêts internationaux » qui avaient favorisé le coup d'État haïtien. Midy doute, toutefois qu'il y ait eu distribution d'argent par les autorités haïtiennes.

Un Palestinien est mort à la suite de mauvais traitements

JÉRUSALEM (AFP) — Moustapha Akawi, un Palestinien de Jérusalem-Est décédé mardi lors de son interrogatoire, est mort d'une crise cardiaque provoquée par les mauvais traitements subis en prison, a indiqué hier M. Michael Baden, un médecin légiste américain qui a pratiqué l'autopsie.

« Les pressions physiques et morales auxquelles a été soumis Moustapha Akawi, âgé de 33 ans, ont provoqué la crise cardiaque », a déclaré le Dr Baden lors d'une conférence de presse à Jérusalem-Est.

Il a indiqué que la victime « n'a pas été torturée » mais « brutalisée ». « Le corps porte des traces de coups datant d'une semaine avant le décès, à la poitrine, aux chevilles et aux poignets », a-t-il ajouté, soulignant que dans la cellule de Akawi régnait une température de zéro degré.

« Akawi souffrait d'une sténose. Un homme atteint de cette maladie congénitale ne meurt pas d'une crise

cardiaque s'il est dans une situation normale », a précisé le Dr Baden.

Le père de la victime, M. Abdallah Akawi, présent à la conférence de presse, a affirmé pour sa part que son fils « ne s'était jamais plaint de maux cardiaques ».

Le Dr Baden a participé, à la demande de la famille de la victime, à l'autopsie, pratiquée vendredi avec un médecin légiste israélien, le Dr Yéhouda Hiss, directeur du centre médico-légal d'Abou Kabir, près de Tel-Aviv.

Le médecin américain a souligné que « le traitement subi par la victime est comparable à celui subi dans beaucoup de prisons dans le monde ». Cette remarque a entraîné un mouvement de protestation au sein de l'assistance composée notamment de membres de la famille et de proches.

Il a indiqué avoir interrogé des gardiens de la prison de Daharié, près de Hébron (Cisjordanie) où était incarcéré Akawi, ainsi que des

membres des services de sécurité israéliens.

Le rapport des deux médecins a été remis hier soir à la police. Une porte-parole de la police a confirmé que Moustapha Akawi était mort d'une crise cardiaque, sans donner plus de détails. La police avait ouvert une enquête au lendemain du décès d'Akawi.

Ce dernier a été arrêté dans la nuit du 21 au 22 janvier lors d'une vague d'interpellations qui avait frappé des personnes soupçonnées d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, de Georges Habache). Il s'était plaint d'avoir été torturé lors de la prolongation de sa garde à vue lundi devant le tribunal militaire de Hébron.

Le tribunal avait constaté des hématomes et autres traces de violence sur son corps et ordonné l'ouverture d'une enquête.

Akawi doit être enterré aujourd'hui à Jérusalem-Est.

VOUS VOULEZ UN BON CONSEIL?

FAITES-EN PARTIE!

Soyez candidat(e) pour faire partie du conseil d'administration de votre établissement de santé et de services sociaux. De cette façon, vous serez certain(e) d'avoir un bon conseil. Vous en ferez partie!

La réforme des services de santé et des services sociaux accorde une place importante aux citoyen(ne)s dans l'administration de toutes les catégories d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Participez activement aux orientations et au fonctionnement de l'établissement de votre choix en devenant membre de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration d'un établissement public a pour fonctions de:

- Gérer les affaires de l'établissement.
- Établir les priorités et orientations.
- S'assurer de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité des services dans le respect des droits de l'utilisateur.
- S'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources.

Des postes sont réservés à la population dans les:

- centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.)
- centres hospitaliers (C.H.)
- centres de réadaptation (actuellement centres d'accueil de réadaptation - C.A.R.)
- centres d'hébergement et de soins de longue durée (actuellement centres d'accueil d'hébergement - C.A.H. - et centres hospitaliers de soins de longue durée - C.H.S.L.D.)

Impliquez-vous en présentant votre candidature auprès de l'établissement de votre choix avant 17 heures, le 13 février 1992.

c'est l'affaire de tous!

Un message de votre Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS)

Major invite à Londres les leaders politiques d'Irlande du Nord

BELFAST (AFP) — Le gouvernement britannique a décidé de privilégier la carte politique, pour le moment du moins, face à la spirale de la violence sectaire en Irlande du Nord, qui menace de dégénérer en guerre civile.

Le premier ministre John Major a pris personnellement le dossier en main, après les tueries des derniers jours à Belfast.

Il a invité les dirigeants protestants et catholiques modérés la semaine prochaine à Downing Street, avec le ministre à l'Irlande du Nord Peter Brooke, pour discuter de la situation dans la province. Une invitation sans précédent depuis 1985.

À l'approche des élections générales, le gouvernement est sous une pression croissante pour imposer l'ordre et la paix en Ulster.

La province n'avait pas connu une telle flambée terroriste depuis les années noires de la décennie 70. Depuis le début de l'année, la violence politique a fait 27 morts, 12 depuis dimanche dernier.

Les troubles ont fait 3000 morts depuis 1969, un bilan très lourd pour une province qui ne compte que 1,5 millions d'habitants.

M. Brooke a beau répéter que la situation est sous contrôle, à Belfast, en état de siège, la population bascule dans la peur et le désespoir.

Dans les pubs, on parle de la « guerre civile, bientôt ».

À la fin 1991, au moment de l'offensive de Noël de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), le gouvernement avait choisi l'option sécuritaire, dépassant des renforts militaires dans la province, saturant Belfast de policiers.

Parallèlement, il avait essayé de ressusciter l'initiative de dialogue de M. Brooke, en vain.

Aujourd'hui, les autorités sont confrontées au défi de plus en plus violent des groupes paramilitaires républicains et loyalistes.

Les extrémistes protestants représentent un danger sérieux, pour la première fois depuis des années. Leurs chefs ont décidé de répondre coup pour coup à la « campagne de génocide » de l'IRA.

L'IRA a élargi ses attentats aux « cibles légitimes » les ouvriers protestants qui travaillent pour les forces de sécurité, notamment, et commerciales, à coup de bombes pour détruire le tissu socio-économique de la province.

L'IRA se défend, en dépit du scepticisme général, de mener une croisade sectaire contre la communauté protestante.

Ces deux machines de guerre, la républicaine et la loyaliste, sont parfaitement rodées. Elles ne manquent pas de recrues, des jeunes issus des ghettos ouvriers de Belfast et Londonderry.

Le gouvernement reconnaît qu'il n'y a aucune solution miracle. Il réplique pour l'instant à réintroduire l'internement sans procès des terroristes suspects, comme le réclament les Unionistes protestants, une mesure de dernier recours.

L'internement administratif, en vigueur au début des années 70, avait été un désastre, traumatisant les catholiques et favorisant le recrutement de l'IRA.

Pour être efficace il faudrait qu'il s'applique aussi en république d'Irlande, seul moyen de démanteler complètement l'IRA. Le gouvernement de Dublin n'est pas très chaud.

La communauté nationaliste réclame l'interdiction de l'Association de défense de l'Ulster (UDA), la plus large organisation paramilitaire protestante légale. Sa branche armée, les Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF), a revendiqué le massacre de cinq catholiques dans l'officine d'un bookmaker mercredi à Belfast.

M. Brooke n'est pas encore décidé à bannir l'UDA de peur de s'allier une section de la communauté protestante.

15 ans

ciel 98.5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

CHINE

**IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION
(5 ÉTOILES) DU CIEL**

TIRAGE LE 28 FÉVRIER 1992

NOM DE L'ÉTOILE	DATE D'APPARITION
★	
★	
★	
★	
★	

REMPLEZ ET RETOURNEZ À:
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE PHOTOCOPIE REFUSÉE

QUESTION D'ADHÉSION À COMPLÉTER 90 • 85 •

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Le Pakistan reconnaît sa capacité nucléaire

WASHINGTON (Reuter) — Le secrétaire pakistanais aux Affaires étrangères, Shahryar Khan, a confirmé que son pays pouvait assembler au moins un engin nucléaire, rapportait hier le *Washington Post*. « La capacité est là, a dit Shahryar Khan au Post, en ajoutant que le Pakistan disposait d'éléments qui, s'ils étaient assemblés, pourraient devenir un engin ». C'est la première fois qu'un responsable pakistanais reconnaît publiquement l'existence du programme nucléaire de son pays. Le Pakistan, a ajouté le secrétaire aux Affaires étrangères, s'est engagé à ne pas faire exploser un tel engin ni à se livrer à des transferts de technologie nucléaire vers d'autres pays islamiques ou du tiers monde. Le directeur de la CIA, Robert Gates, avait déclaré le 15 janvier au Sénat américain : « Nous n'avons aucune raison de penser que l'Inde ou le Pakistan a des bombes nucléaires assemblées ou déployées. Mais de telles armes pourraient être assemblées rapidement et les deux pays ont des avions de combat qui pourraient être modifiés pour les larguer en cas de crise ».

Coordination antiprolifération

SAN DIEGO (AFP) — Le président George Bush a annoncé hier la nomination de M. Robert Gallucci à un nouveau poste de Haut Coordonateur de la coopération des États-Unis avec les républiques de l'ex-URSS pour la prévention de la prolifération des armements. M. Gallucci était jusqu'à présent président-exécutif adjoint de la Commission de l'ONU chargée de la destruction des armes de destruction de masse de l'Irak, a indiqué la Maison-Blanche dans un communiqué publié à San Diego (Californie) où M. Bush était hier en déplacement. Avec le rang d'ambassadeur, M. Gallucci sera, sous les ordres du secrétaire d'État, chargé de « coordonner la coopération de l'administration (américaine) avec les États de l'ex-Union soviétique pour réduire le risque que leurs experts et leur savoir-faire contribuent à la prolifération des armes spéciales », précise le communiqué. Il participera également à la coordination de l'assistance à la Communauté des États indépendants (CEI) dans le domaine de la reconversion de l'industrie de défense, ajoute le communiqué.

Israël accuse l'Allemagne d'avoir aidé l'Iran

BONN (AFP) — Israël a accusé des sociétés allemandes d'avoir fourni du matériel sensible à l'Iran afin de développer un programme d'armement nucléaire mais n'a pu fournir de preuves, a annoncé hier le porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères, Hanns Schumacher. Fin janvier, l'ambassadeur israélien à Bonn, Benjamin Navon, s'est plaint auprès du ministère de livraisons allemandes à l'Iran, a indiqué le porte-parole. Ces accusations ont été reprises par le quotidien israélien *Haaretz*, qui a aussi cité des sources américaines, a-t-il ajouté. Le ministère a convoqué les ambassadeurs américain et israélien afin de savoir sur quelles sources se fondaient ces informations. Selon Bonn, M. Navon a reconnu qu'Israël ne disposait pas de pièces à conviction. Bonn espère désormais que le gouvernement israélien prendra publiquement ses distances avec ces accusations, a ajouté M. Schumacher. De nombreuses firmes allemandes sont par ailleurs soupçonnées par la justice allemande d'avoir illégalement aidé l'Irak à fabriquer des gaz de combat, à améliorer la portée de ses missiles Scud et à développer un programme nucléaire en vue de fabriquer des bombes atomiques. Plusieurs responsables de sociétés ont été condamnés pour avoir construit en Libye, à Rabta, une usine de gaz de combat.

Sommet Est-Ouest sur la défense

BRUXELLES (Reuter) — Un sommet sans précédent réunira en avril les ministres de la Défense de l'OTAN et leurs homologues de l'ex-Union soviétique et de l'ancien Bloc de l'est, a annoncé hier un porte-parole de l'OTAN. L'Organisation du traité de l'Atlantique nord a décidé le mois dernier d'établir des liens formels avec les pays de la nouvelle Communauté des États indépendants (CEI), qu'elle a invités à rejoindre le Conseil de coopération Est-Ouest, créé en décembre pour aider à la reconversion des industries militaires de l'Est.

Eeltsine et Mitterrand s'engagent à maintenir une dissuasion minimale

PARIS (Reuter) — La France et la Russie se sont engagées hier à maintenir leurs arsenaux nucléaires à un niveau de suffisance minimale et François Mitterrand a déclaré que Paris pourrait modérer ses programmes dans ce domaine.

« Déjà, ce qui a été accompli par la Russie permet à la France de modérer ses programmes », a souligné le chef de l'État français lors d'une conférence de presse commune avec le président Boris Eltsine.

Au dernier jour de sa visite d'État en France, le président russe a signé avec François Mitterrand un Traité entre la France et la Russie, le premier jamais signé par la nouvelle Russie avec un pays occidental depuis la disparition de l'URSS.

Ce texte jette les bases d'une coopération accrue entre Paris et Moscou dans de nombreux domaines et reconnaît que « la Fédération de Russie est l'État continuateur de l'URSS ».

François Mitterrand a déclaré qu'il avait été convenu que la France contribuerait au démantèlement des armes nucléaires de l'ex-URSS, ce qui avait été refusé au ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, le mois dernier à Moscou.

« C'est entendu, a dit François Mitterrand, il y a une coopération étroite en ce sens. Les experts fran-

çais pourront prendre part à ce travail nécessaire et très difficile et qui risque d'être assez long ».

Boris Eltsine a dressé un bilan élogieux de sa visite. « C'est une ère nouvelle qui s'ouvre dans nos relations (...) parce que nous ne sommes même plus des adversaires potentiels. Nous désirons devenir des alliés directs ».

Il a dit avoir obtenu les réponses qu'il attendait dans le domaine économique. Paris lui a accordé 3,5 milliards de FF de crédit pour l'achat de céréales et de produits industriels. « Nous nous séparons sur une totale compréhension ».

François Mitterrand a salué les récentes propositions de désarmement nucléaire de Boris Eltsine et a réaffirmé que la France se joindrait aux négociations de désarmement quand les États-Unis et la Russie auront ramené leur potentiel stratégique (12 000 ogives chacun) à un niveau comparable à celui de la France (environ 500 ogives).

Il a souligné que Moscou et Paris avaient signé une déclaration précautionneuse.

Toutefois, François Mitterrand a laissé entendre que la future loi de programmation militaire française, qui doit être soumise au Parlement au printemps, pourrait marquer une modération des dépenses d'équipe-

ment nucléaire.

« Nous n'allons pas constamment monter sur l'échelle du perroquet et opérer une politique de programmation militaire qui irait exactement en sens contraire de ce qui est pratiqué chez nos principaux partenaires détenteurs des armes nucléaires », a-t-il ajouté.

À propos de la sécurité et du contrôle de l'arsenal nucléaire de l'ex-URSS, François Mitterrand a souligné qu'il n'avait pas de raison de mettre en doute des assurances que lui a apportées le président russe.

Boris Eltsine a assuré, selon François Mitterrand, que les trois autres républiques nucléaires de la Communauté des États indépendants (Biélorussie, Kazakhstan et Ukraine) avaient accordé « le pouvoir central de décision (du feu nucléaire) au président russe et au maréchal Evgueni Chapochnikov », commandant en chef des forces armées de la CEI.

Dans le traité, les deux chefs d'État ont formalisé leurs convergences sur la nécessité d'une dissuasion nucléaire « à un niveau de suffisance minimale ».

Boris Eltsine a expliqué que sa proposition de réduction de l'arsenal stratégique russe à 2500 ogives nucléaires s'inscrivait dans cette conception de la dissuasion.

Moscou et Paris s'engagent à se consulter et à harmoniser rapide-

ment leurs positions en cas de menace contre la paix. Les chefs d'État se rencontreront une fois par an et les ministres des affaires étrangères deux fois l'an.

Ils s'engagent également à oeuvrer à l'unité de l'Europe de l'après-guerre froide et à renforcer « un réseau de solidarités dans le cadre d'une approche confédérale ».

La France inscrit dans le traité sa volonté de soutenir l'adhésion de la Russie au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale.

Au cours de sa visite en France, entouré de tous les honneurs et le faste réservés aux chefs d'État, Boris Eltsine a mis en garde les Occidentaux contre le danger d'un retard de leur aide économique. « Si la Russie échoue dans les réformes un dictateur apparaîtra », avait-il dit jeudi.

La France a répondu à ses attentes en confirmant, outre des lignes de crédits, un accord d'échange de produits alimentaires contre des produits pétroliers russes pour un montant de 2,2 milliards de FF.

Mais le président russe a reproché jeudi à un parterre de chefs d'entreprises français de ne pas investir suffisamment dans son pays. « Vous êtes trop circonspects. Vous êtes pris de vitesse par les Italiens. Vous ne boirez pas le champagne si vous ne prenez pas de risques. »

Moscou et Kiev divergent sur la flotte de la mer Noire

MOSCOU (AFP) — L'impasse est totale dans les relations entre Moscou et Kiev après la fin de non-recevoir que viennent d'opposer les parlementaires russe et ukrainien aux principales revendications de la partie adverse, qui portent respectivement sur la flotte de la mer Noire et la Crimée.

Les députés ukrainiens ont en effet affirmé jeudi que la Crimée était une partie intégrante de leur pays, alors que leurs homologues russes avaient décidé le 23 janvier de faire examiner la constitutionnalité de l'acte d'attribution de cette presqu'île à l'Ukraine en 1954.

Le même jour, le Parlement de la Russie se prononçait résolument pour l'unité de la flotte de la mer Noire, tandis que les autorités de Kiev continuent de réclamer une

partie de ces navires.

Le président ukrainien Léonid Kravtchouk a à cet égard répété dans une conférence de presse jeudi qu'il ne renoncerait pas au droit qu'a selon lui l'Ukraine, la seconde puissance de la Communauté des États indépendants après la Russie, de disposer de sa propre marine de guerre, même de dimensions réduites, et que la pire erreur serait de vouloir doter la CEI de forces armées unies.

Cela à une semaine de la réunion de Minsk — le 14 février — au cours de laquelle les chefs d'État de la Communauté évoqueront les questions liées à la Défense laissées en suspens à l'issue de leur précédent sommet dans la capitale biélorusse, le 31 décembre.

Pour les députés ukrainiens, la Crimée a été rattachée à leur répu-

blique en 1954 par Nikita Khrouchtchev « dans le cadre des structures politiques et juridiques, des procédures et réalités de l'ancienne Union soviétique ». Autrement dit, de leur point de vue, cette décision a été prise constitutionnellement, en totale conformité avec les textes en vigueur à l'époque.

Et M. Kravtchouk de renchérir devant les journalistes que ce n'était pas parce que le transfert de la presqu'île de la mer Noire à l'Ukraine n'avait pas été démocratique que Moscou devait en contester le bien-fondé, accusant la Russie d'avoir créé de façon artificielle le problème de la Crimée.

Dans sa déclaration de jeudi, le Parlement de Kiev, faisant valoir l'adhésion de l'Ukraine aux accords d'Helsinki, se retranche en outre der-

rière « l'inviolabilité des frontières étatiques existantes afin de rejeter toute prétention territoriale » de la Russie.

Une réponse directe au Soviet suprême russe qui a demandé le 23 janvier aux élus ukrainiens d'étudier la constitutionnalité de l'attribution à leur république il y a 38 ans de la Crimée, alors territoire sous juridiction de la Fédération de Russie. Il avait également donné pour instruction à ses commissions ainsi qu'au ministère russe des Affaires étrangères de se pencher sur ce dossier.

Parallèlement, les députés russes ont solennellement appelé dans une résolution votée jeudi au maintien de l'unité de la flotte de la mer Noire conformément aux accords signés le 8 décembre 1991, date de la fondation de la CEI.

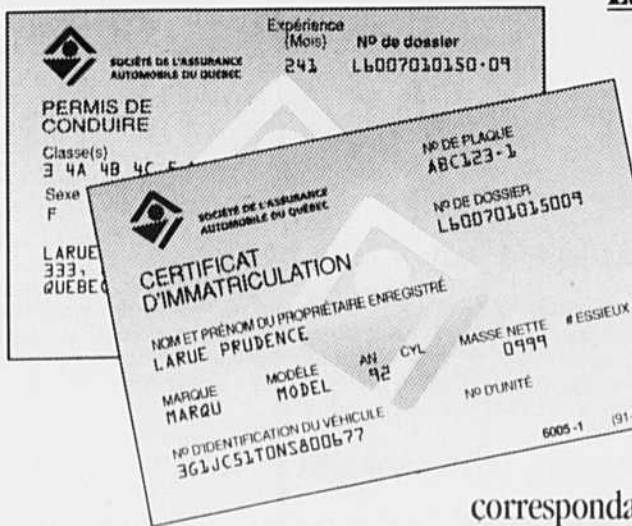


qui profite à des milliers de Québécois ce mois-ci!

À ceux et celles dont le nom de famille commence par A, C ou W, le mois de février, c'est votre mois. C'est le temps de renouveler l'immatriculation de votre véhicule automobile. Et vous, qui avez votre anniversaire en février, c'est peut-être l'année où vous renouvelez votre permis de conduire.

La bonne idée

La Société de l'assurance automobile du Québec simplifie son système de délivrance des permis de conduire et du certificat d'immatriculation. Comme par le passé, vous recevrez votre permis de conduire à tous les deux ans, à votre date d'anniversaire. Dans le cas de l'immatriculation, votre prochain certificat sera permanent; par la suite, chaque année, au mois correspondant à la première lettre de votre nom de famille, vous recevrez seulement un avis de paiement. Et la bonne idée? Votre permis de conduire et votre immatriculation seront envoyés avec leurs avis de paiement respectifs. Fini les attentes de courrier!



Et aussi, adieu les vignettes à coller, les duplicata d'immatriculation et autres paperasses! De plus, vous pourrez régler vos paiements dans plus de 2 200 nouveaux endroits.

Mais attention! Si vous ne réglez pas votre paiement avant la date d'échéance, votre permis de conduire ou votre certificat d'immatriculation ne vous permettront plus de conduire ou de circuler avec votre véhicule. Consultez la documentation qui accompagne votre avis de paiement, vous y trouverez réponse à toutes vos questions. Vous verrez, c'est vraiment une bonne idée!

Si vous avez des questions sur le nouveau mode de paiement du permis de conduire et de l'immatriculation, composez :
 à Québec : 528-8200
 à Montréal : 847-8200
 ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 361-7620



SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC



ALBERTVILLE 92

Guy Deshaies

Regard du salon

QU'ON LE VEUILLE ou pas, les Jeux, qu'ils soient d'hiver ou d'été, sont d'abord et avant tout un grandiose spectacle de télévision. Les principales rentrées de fonds à Albertville sont constituées des droits de télévision. Moi qui, en 28 ans de journalisme, ai touché à pratiquement tout, sauf aux sports et à la chronique de télévision, me voilà chargé du regard sur les Jeux d'hiver de la XVIe Olympiade à partir de mon salon, c'est-à-dire à la télévision.

Seulement, je ne serai pas le seul; et le regard en question sera extrêmement partagé puisque nous serons 2 milliards 200 millions à regarder les Jeux à la télévision à côté des quelque 900 000 mordus qui ont payé pour aller se perdre dans les 900 kilomètres carrés de la vallée tarentaise, où se trouvent les dix lieux de compétition accessibles, moyennant des billets d'entrée valant de 13 \$ pour un sport de démonstration à 312 \$ pour la cérémonie d'ouverture.

Ça donne quand même un peu le trac. Mais ce n'est rien, j'imagine, à côté de celui qui doit avoir le sauteur qui se prépare à se lancer dans le vide du tremplin de 90 mètres. Des athlètes qui auront bien moins le droit que moi de se tromper et dont les performances du moment, quelles qu'elles aient été les précédentes, peuvent être mises en péril par toutes sortes de facteurs imprévisibles.

Rappelons-nous le cas du jeune patineur de vitesse américain Dan Jansen, à Calgary, en 1988. Il se pointe à l'épreuve de 1000 mètres avec les tonnes d'espoir de son pays sur les épaules. À 6 h, ce vendredi matin-là, son père lui téléphone pour lui annoncer que sa petite sœur Jane, atteinte de leucémie, est au plus mal. Il a une courte conversation avec elle et s'amène au lieu de compétition la mort dans l'âme. Quelques minutes avant la course il apprend la mort de Jane et décide de participer quand même. C'est le drame. Lui qui n'a jamais chuté en trois ans de compétition, il tombe à pleine vitesse, s'écrase durement sur le remblai et, étendu sur la glace, il fond en larmes. Il sera là cette année et il a dit qu'il allait patiner pour Jane. Bonne chance, mon vieux!

ET PUIS, il y a le trac des organisateurs. Pas le droit de manquer son coup. Prenons seulement les chargés d'hymnes et de drapeaux. D'accord, la disparition de l'Allemagne de l'Est leur simplifie la tâche, mais l'apparition d'une nuée de nouveaux pays, à la dernière minute, a de quoi rendre fou. « Excusez-moi, patron, mais il paraît qu'il y a un danger de médaille lettonne en ski de fond. Pour le drapeau ça va mais on n'a pas encore reçu la cassette de l'hymne. Impossible de mettre la main sur le *God Save The Csar* pour les Russes mais on a trouvé une chanteuse croate qui sait son hymne et on a enfin reçu le 78 tours de la Moldavie orientale. Pour le Québec, aucun problème, il marche toujours sous les couleurs et la chanson canadiennes. »

Bref, des nuits certainement très courtes et souvent blanches pour ces personnes obligées de réussir du premier coup. Pareil pour la météo. Une affaire de 3 millions de dollars avec 23 stations automatiques implantées en altitude, en Savoie, où les aléas climatiques, dans ces reliefs tourmentés, sont extrêmement complexes. Plus de 60 experts en météo font partie de ce système dix fois plus sophistiqué qu'à Calgary. Il leur faudra donner l'heure juste à tout moment.



Défense de se tromper. Seulement, même si l'as un double doctorat en météorologie et que ton équipement est archi-complet, vas donc arrêter la tempête quand elle se déclare ou prévoir l'avalanche déclenchée par un enrhume qui a éternué trop fort.

Il y aura aussi les inévitables vedettes des Jeux, attendues ou non. À Calgary il y avait eu, entre autres, la patineuse est-allemande Katarina Witt, célèbre par sa médaille d'or, ses maillots osés et ses goûts bien affichés pour l'Ouest. Elle sera cette année commentatrice au réseau américain CBS. Il y avait aussi l'insouciant et riche Italien Alberto Tomba qui faisait fureur au pays des cowboys et qui devrait partir d'Albertville riche de nouvelles conquêtes tout au moins sur les courbes de slalom.

PARMI les vedettes du moment il y avait eu aussi, le singulier sauteur britannique Eddy « The Eagle » Edwards, plus très jeune, affublé d'une moustache et de grosses lunettes et qui avait retenu l'attention par le fait qu'il était le plus mauvais sauteur. Eddy, lui, il sautait tout croche et tellement moins loin que les autres qu'on avait hâte de le voir. On se l'arrachait à Calgary. Il riait, il était sympathique et il eut droit à un formidable party dans le pub de son village du Devonshire à son retour triomphal au pays sans montagnagnes et pratiquement sans ski. Cette année, Eddy s'est inscrit au titre de seul sauteur représentant l'Angleterre aux Jeux d'Albertville. Mais on l'a refusé. Pas assez bon. Ne remplit pas les critères de base. Il me semble que ça n'aurait pas été un grand accro à la règle de faire sauter Eddy, le seul de son pays, pour le plaisir des foules et pour le spectacle puisque les Jeux sont d'abord un grand spectacle. Surtout que, si ma mémoire est bonne, un certain baron de Coubertin, initiateur des Jeux modernes, avait bien dit que l'important ce n'était pas de gagner mais de participer.

Enfin, c'est parti. On regardera tout ça modestement. Du salon.

Pierre Latreille
Collaboration spéciale



PLUS DE 30 athlètes québécois prendront part aux XVIe Jeux olympiques d'hiver à Albertville, un record dans l'histoire olympique canadienne en ce qui a trait aux Jeux d'hiver.

En 1976 à Innsbruck, la participation québécoise comprenait sept athlètes (11,5%) comparativement à 33 (54,1%) pour l'Ontario. Au cours des années, cet écart s'est réduit et en 1988, à Calgary, le Québec avait un groupe de 29 olympiens (24,8%) contre 37 (31,6%) pour l'Ontario.

Non seulement le Québec sera-t-il en nombre à Albertville — le quart des participants canadiens — mais la qualité de ses représentants laisse présager une importante récolte de médailles, plusieurs observateurs prédisant que le Canada connaîtra les meilleurs résultats de son histoire.

Les meilleures chances du Québec de monter sur le podium reposent sur le patinage de vitesse féminin sur courte piste. Dans cette nouvelle discipline olympique, les athlètes s'affrontent sur une piste ovale de 111,2 mètres.

Sylvie Daigle, détentrice du record mondial sur 500 mètres en 46,72 secondes, établit le 16 novembre dernier lors d'une compétition pré-olympique à Albertville, est celle qui a les meilleures chances. Cinq fois championne mondiale, la Sherbrookeuse de 29 ans avait remporté une médaille

d'or et deux d'argent aux Jeux de Calgary en 1988 sur courte piste, disqualification en démonstration.

Au relais de 3000 mètres — le Canada a remporté son septième titre mondial consécutif à Seoul, en 1991 — Daigle unira ses efforts aux Québécoises Christine Boudrias, Annie Perreault, Angela Crutrone, et Nathalie Lambert et Eden Donatelli, de Colombie-Britannique.

Chez les hommes, le Montréalais Michel Daigle, champion mondial à deux reprises, compte parmi les favoris sur 1000 m et au 5000 m relais en compagnie de Frédéric Blackburn, de Chicoutimi, et Mark Lackie, de Saint-John, au Nouveau-Brunswick.

En patinage de vitesse sur anneau extérieur de 400 m, le départ de Gaëtan Boucher en 1988 a laissé un grand vide. Guy Thibault, de Québec, un vétéran de sept ans sur l'équipe nationale, pourrait causer une surprise sur 1000 m.

Avec les États-Unis et la CEI, le Canada domine depuis toujours le patinage artistique. Il a récolté 14 médailles olympiques dont deux d'or depuis les Jeux de Chamonix en 1924. Selon les experts, l'or pourrait être l'affaire de Kurt Browning, triple champion mondial, qui en 1988 a été le premier à réussir un quadruple saut. Il veut devenir à Albertville le premier Canadien à ravir une médaille d'or en solo.

Chez les couples, Isabelle Brasseur, de Saint-Jean-sur-Richelieu, et l'Ontarien Lloyd Eisler, médaillés d'argent aux Mondiaux de 91 à Munich, n'auront pas la partie facile face aux champions du monde Na-

talia Mishkuteniok-Artur Dmitriev et Elena Bechke-Denis Petrov. En progression constante, le duo Brasseur-Eisler a d'excellentes chances de terminer parmi les trois premiers couples.

En solo féminin, Joséphine Chouinard, qui a raté de peu la première marche du podium lors du championnat canadien, à Moncton, face à la Torontoise Karen Preston, est à surveiller. L'an dernier, aux Mondiaux de Munich, elle s'est classée sixième. Toutefois, les aspirantes sérieuses au titre olympique ne manquent pas avec les Américaines Kristi Yamaguchi, championne mondiale 1991, Tonya Harding et Nancy Kerrigan, la Française Surya Bonaly et la Japonaise Midori Ito.

Au biathlon féminin — nouveau sport olympique combinant le ski de fond et le tir à la carabine de calibre .22 sur cibles — tous les yeux se tourneront vers Myriam Bédard, de Loretteville. Deuxième de la Coupe du monde 1991 — Myriam se classait 28e l'année précédente — elle a terminé cinquième dans un 7,5 km comptant pour la Coupe du monde à Ruhpolding, en Allemagne, en janvier dernier.

En ski alpin, les espoirs canadiens reposent sur Lucie Laroche, membre de la célèbre famille de skieurs de Lac-Beauport, et Kerrin Lee-Gartner, de Calgary. Spécialiste de la descente et du super-géant, elle est classée neuvième au monde en descente. Chez les hommes, Brian Stemmle, de Toronto, pourrait causer une surprise en descente.

Nouvelle discipline olympique, le ski acrobatique, épreuve des bosses,

pourrait donner la chance à Jean-Luc Brassard, de Grande-Île, de s'illustrer à ses premiers Jeux olympiques. Ses étonnants succès en Coupe du monde en 1991 (premier au Mont-Gabriel et à Zermatt en Suisse, deuxième à Tignes où se tiendront les épreuves olympiques) se sont poursuivis avec une médaille de bronze à Morzine en France et une quatrième place le 18 janvier 1992 à Breckenridge, au Colorado. Tout comme le Français Edgar Grosjean, Brassard se pointe comme un sérieux espoir à une médaille.

Est-ce que l'équipe de hockey dirigée par Dave King pourra finalement obtenir une médaille? Le bilan canadien, à ce chapitre, est tout simplement désastreux. Aucune médaille d'or obtenue en 1952; la dernière, de bronze, remonte à Grenoble en 1968. La CEI, la Suède, la Tchécoslovaquie et la Finlande aspirent aux grands honneurs. Est-ce que Eric Lindros, Patrick Lebeau et Sean Burke pourront mêler les cartes? Les amateurs connaîtront la réponse le 23 février.

À Innsbruck en 1964, le Canada remportait une médaille d'or en bobsleigh à quatre, la seule de son histoire. À Albertville, les espoirs se tournent vers l'équipe de bob à quatre dirigée par Chris Lori, de Windsor, Ontario. Championne de la Coupe du monde 1990, l'équipe canadienne devra vaincre les redoutables formations suisses et allemandes.

Dans les autres sports inscrits au programme officiel, comme la luge, le ski de fond, les sauts à ski et le combiné nordique, les Canadiens y feront de la simple figuration.

Daigle portera le drapeau

Michel Lajeunesse
Presse Canadienne



SYLVIE DAIGLE le savait depuis 24 heures déjà et elle ne devait confier le secret à personne. Mais elle n'a pu se retenir. Elle a téléphoné à ses parents pour leur dire que c'est elle qui portera le drapeau canadien lors des cérémonies d'ouverture des Jeux d'Albertville.

« Pour une fois, nous pourrions vraiment le voir, a lancé sa mère comme première réaction. Avant, tu étais toujours perdue au milieu du défilé. »

Sylvie Daigle, patineuse de vitesse sur courte piste, en est à ses quatrième Jeux olympiques et le Chef de mission de l'équipe canadienne, Walter Sieber, a mentionné que le choix avait été vraiment facile.

« Cinq fois championne du monde, toujours détentrice du record mondial de 500 mètres, quatre fois olympienne, voilà un palmarès fort éloquent et un choix facile », a-t-il commenté.

Daigle succède donc à Brian Orser et à une longue liste d'athlètes canadiens qui ont connu de grands succès olympiques. Daigle voulait sur-



Le chef de la mission canadienne, Walter Sieber, en compagnie de la patineuse de vitesse Sylvie Daigle.

monter sur le podium. « Je n'étais pas venue ici avec l'idée de porter le drapeau, dit-elle. Comme un peu tout le monde, je croyais que Kurt Browning serait choisi. »

« C'est un grand honneur, a-t-elle dit. Quand j'y regarde de près, tous ceux et celles qui ont porté le drapeau ont été des médaillés. Gaëtan Boucher est une inspiration pour moi. J'espère suivre ses traces et

monter sur le podium. »

Heinzer ouvre la chasse

Patrick Vignal
Reuter



VAL D'ISÈRE — Le Suisse Franz Heinzer lancera la chasse aux médailles, demain, dans la descente de Val d'Isère, hors-d'œuvre de luxe des compétitions olympiques de ski alpin messieurs.

Heinzer pour la gloire, Alberto Tomba pour l'histoire, Marc Girardelli pour la justice : les stars du cirque blanc ont chacune leur motivation pour décrocher l'or.

Le génial Tomba, qui domine outrageusement les disciplines techniques, cherchera à devenir le premier skieur à atteindre deux fois de suite la consécration dans la même discipline. L'Italien, qui a obtenu sept succès depuis le début de la saison, défendra chèrement ses titres en géant et en slalom. Pour lui, pas de doute, ce sont « les Jeux d'Albertville ».

À tout seigneur tout honneur : ce sont les descendeurs qui ouvriront le bal sur l'énigmatique Face de Belvédère à Val d'Isère. Franz Heinzer, le fou de vitesse, tentera de profiter de l'occasion pour rejoindre l'Autrichien Franz Klammer dans la légende de la reine des disciplines alpines. Le Suisse, impérial cette saison avec notamment trois succès d'affilée sur les terribles pistes de Kitzbuehel et Wengen, voudra se montrer digne de l'éloge de son compatriote Bernhard Russi, ancien champion olympique, qui voit en lui « le meilleur descendeur de tous les temps ».

L'heure de l'or pour Eisler-Brasseur?

Michel Lajeunesse
Presse Canadienne



LUI est grand, fort, athlétique. Elle est toute menue, presque fragile. Pourtant ils se complètent à merveille et, à compter de demain, ils tenteront de mettre fin à une des plus longues traditions de l'histoire du sport.

Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler ont terminé deux fois deuxièmes en couple aux championnats du monde de patinage artistique et les champions canadiens auront la chance de mettre fin à Albertville à la très longue domination soviétique. Des couples d'URSS ont en effet remporté

l'or lors des six derniers Jeux.

La tâche qui attend Eisler-Brasseur n'est pas mince : détrôner les champions du monde, les Russes Natalia Mishkuteniok et Artur Dmitriev.

Eisler et Brasseur sont les seuls au monde à réussir une triple virelle latérale, une portée aussi difficile à exécuter qu'à décrire.

« S'ils sont capables de réussir une telle portée, c'est bien sûr que Lloyd est très fort, a mentionné leur entraîneur José Picard, mais aussi parce que Isabelle est très courageuse. »

Ce n'est pas tout le monde en effet qui accepterait d'être projeté à plus de 12 pieds dans les airs en exécutant trois virelles.

Mais leur façon de faire a émerveillé tous les spectateurs lors des

derniers championnats canadiens à Moncton. « Je sais que les Russes ne patinent pas de la même façon que nous, a mentionné Brasseur, étudiante au cégep Édouard-Montpetit. Nous avons modifié quelque peu notre programme long depuis les derniers championnats du monde. Certains pensaient peut-être que notre programme était trop « athlétique ».

« Mais nous avons encore beaucoup de ces mouvements difficiles. C'est notre façon à nous de patiner. Nous patinons de la sorte parce que nous aimons le faire. Si les juges aiment bien aussi, c'est tant mieux. »

Brasseur et Eisler ont terminé neuvièmes aux Jeux de Calgary quand Isabelle était encore toute jeune (pas encore 17 ans) et encore plus menue que maintenant.

étoiles controversée à 18 ans. S'il joue bien, le Canada peut rever d'un titre, 40 ans après celui d'Oslo.

Lindros, présenté comme le successeur à Wayne Gretzky, a défrayé la chronique cette saison en refusant de se joindre aux Nordiques de Québec.

Il ne se présentera pourtant pas à Méribel à court d'entraînement. Depuis son coup d'éclat et un retour éphémère et sans gloire dans les rangs juniors, il a rejoint l'équipe olympique, victorieuse la semaine dernière de la *Swedish Cup* à Stockholm. En Suède, et sous la conduite d'un Lindros des grands jours, le Canada a battu la Tchécoslovaquie et la Suède, avant de faire match nul avec la CEI.

Un tremplin idéal pour Lindros...

Steve Kettle
Reuter



MÉRIBEL — Le tournoi de hockey sur glace pourrait bien bénéficier d'un paradoxe. S'il s'annonce comme l'un des plus ouverts depuis longtemps, c'est en partie grâce à la mauvaise volonté du champion professionnel nord-américain, la puissante LNH, dont les clubs n'entendent pas libérer leurs meilleurs éléments pour les Jeux.

Ce mépris pour la cause olympique tombe à pic. Lors des dernières olympiades, Américains et Ca-

nadiens, réduits à des équipes au rabais, offraient le podium sur un plateau aux puissantes machines de l'Est, soviétique ou tchécoslovaque.

Depuis quatre ans, tout a changé. Les meilleurs Soviétiques ont rejoint la LNH et ils boudent à leur tour le patinoire de Méribel. Suédois et Finlandais sont eux aussi décimés par l'absence de leurs pros.

L'éclatement de l'Union a elle aussi eu ses effets et la jeune équipe qui défendra pendant quinze jours les couleurs encore floues de la Communauté des États indépendants (CEI) ne fait plus vraiment figure d'épouvantail.

Ce nivellement des valeurs par défaut devrait fournir un tremplin idéal au jeune Canadien Eric Lindros,

EN BREF...

2196 athlètes provenant de 65 pays

UN TOTAL de 2196 athlètes de 65 pays, deux chiffres records, participeront aux Jeux selon les derniers chiffres publiés hier par le COJO. La Colombie a été la dernière à s'inscrire en engageant un skieur dans les disciplines alpines. L'équipe la plus nombreuse est celle des États-Unis avec 182 membres, alors que la Colombie, le Swaziland et le Honduras n'ont qu'un représentant. À Calgary, 1428 athlètes de 57 pays avaient participé aux épreuves.

Alerte aux épinglettes

LES JEUX ne sont pas encore commencés que la chasse aux épinglettes bat déjà son plein. La direction du Centre international de radio-télévision de Moutiers a interdit aux volontaires du COJO amateurs de pin's l'entrée des studios de radio et de télévision. Au centre principal de presse écrite de la Léchère, plusieurs organismes de presse ont affiché sur les portes de leurs bureaux l'avis « plus de pin's » pour jouer d'un peu de tranquillité.

Samaranch enterre l'idéal olympique

JUAN ANTONIO SAMARANCH a donné, hier, le coup de grâce à l'idéal olympique tel que le concevait Pierre de Coubertin et qui voulait que l'essentiel soit de participer. Des critères de sélection seront mis en place dès les Jeux d'été d'Atlanta, en 1996, a déclaré le président du CIO, en fixant un plafond de 10 000 à 10 500 athlètes. « À Atlanta, on peut envisager la participation de 190 voire 200 comités nationaux olympiques. Nous adopterons des quotas pour chaque sport. Cela veut dire que les petits pays qui ne peuvent justifier de bonnes performances ne pourront plus participer à toutes les épreuves comme c'est le cas actuellement. On ne verra plus un coureur arriver cinq tours après l'avant-dernier. Les Jeux olympiques doivent être réservés aux meilleurs. »

Aujourd'hui, il fera beau

LES CRAINTES des organisateurs des Jeux d'Albertville se sont apaisées grâce à Météo France qui annonce « une magnifique journée » pour aujourd'hui et reporte à la nuit de demain à lundi les risques de neige. La descente de Val d'Isère prévue demain à 12 h 15 locales devrait donc se dérouler dans de bonnes conditions.

Aucun test sanguin

LE PRÉSIDENT du Comité international olympique (CIO), M. Juan Antonio Samaranch, a annoncé qu'aucun test sanguin ne sera utilisé comme moyen de dépister des cas éventuels de dopage lors des Jeux d'Albertville. Cette perspective de voir utiliser des prises de sang pour découvrir des sportifs qui auraient absorbé des anabolisants ou d'autres produits illicites avait provoqué des dissensions au sein du CIO et certaines inquiétudes parmi les responsables olympiques américains.



Chaque fois qu'une ferme laitière meurt,

Le gouvernement fédéral affirme qu'il appuie notre industrie laitière. Pourtant, il se prépare actuellement à signer un accord commercial international qui détruira le riche patrimoine de nos fermes laitières.

La ténacité de notre gouvernement semble s'arrêter aux questions intérieures : la TPS, les coupures dans le transport ferroviaire et autres types de privations. Cette ténacité devrait plutôt se faire valoir dans les questions d'ordre international. En vertu de cet accord commercial, les États-Unis et l'Europe refusent de reconnaître la valeur de nos programmes laitiers qui, pourtant, ne sont pas responsables du chaos dans le commerce agricole mondial.

Si notre gouvernement ne défend pas nos programmes laitiers contre l'assaut

de camions à remorque et de bateaux nous apportant des produits américains et européens subventionnés, un grand nombre de nos fermes laitières mourront.

La politique actuelle répond parfaitement aux besoins de notre population. Quant à celle des États-Unis, elle incite les agriculteurs à la surproduction, puisque le gouvernement américain achète les surplus pour les revendre ensuite à d'autres pays à des prix de liquidation.

Il s'agit là de subventions accordées par un gouvernement qui laisse croire qu'il n'est pas en faveur des subventions!

Il faut faire quelque chose sinon notre paysage sera complètement bouleversé. Nos fermes laitières mourront.

Pourtant, les fermes laitières du Canada sont efficaces.

Alors qu'elles sont deux fois moins nombreuses, elles produisent approximativement la même quantité de lait qu'il y a quinze ans. Grâce à une gestion de qualité supérieure, les vaches produisent 44 % plus de lait, affichant ainsi la plus grande augmentation de rendement parmi tous les pays qui font le commerce du lait.

Néanmoins, en quinze ans, le prix du lait a augmenté trois fois moins que le coût de la vie.

De tous les pays du monde, le Canada se classe au deuxième rang lorsqu'il s'agit d'offrir des produits alimentaires aux prix les plus bas.

Notre efficacité n'est donc plus à démontrer.

Mais être efficace et être concurrentiel sont deux choses bien distinctes.

Sommes-nous prêts à sacrifier notre

pays pour réaliser des économies minimales sur quelques denrées alimentaires offertes par des pays plus interventionnistes que le Canada?

Devrons-nous renoncer à des milliers d'emplois et à des milliards de dollars en retombées économiques pour aller chercher notre nourriture ailleurs?

Nous croyons que non.

Et nous croyons que vous vous préoccuperez suffisamment de la situation critique de nos agriculteurs, qui influence directement votre qualité de vie, pour faire appel à votre député-e et demander qu'il ou elle prenne position et s'assure que notre gouvernement défende nos intérêts.

À quoi nous sert un pays s'il ne peut suffire à nous nourrir?

un peu du pays meurt aussi.

Un message des producteurs laitiers de votre province



ÉDITORIAL

Les entourloupettes de M. Bourassa

ON NE SAIT laquelle, de sa double constance, il faut admirer davantage chez le premier ministre du Québec : l'évocation épisodique d'une « souveraineté partagée » que, dans la foulée de son flirt avec M. René Lévesque, il mijote depuis 25 ans pour le Québec; ou sa manie, aussi vieille d'un quart de siècle, pour les entourloupettes et les tours de passe-passe qui, entre deux périples européens, brouillent les velléités de son grand rêve confédéral. Jusqu'au voyage suivant. En prestidigitateur qui ne vit et pense qu'en termes de tactiques politiques, M. Bourassa nous a habitués à toutes sortes de pirouettes; même ses plus fidèles exécutés ont peine à les décortiquer. Cette fois pourtant, à Bruxelles — ce n'est certes pas un hasard — il nous laisse pantois. Et il s'en amuse, comme un gamin fier que son caillou fasse des ronds dans l'eau.

Jeune député libéral, M. Bourassa fit un bout de route avec M. Lévesque, qui cogitait son manifeste *Pour un Québec souverain* dans une nouvelle union canadienne. Devant choisir, il opta plutôt pour le document *Québec, une société distincte*, que M. Paul Gérin-Lajoie avait concocté pour colmater les brèches et éviter le schisme des libéraux nationalistes. Écartelé entre la souveraineté-association du fondateur du PQ, et la recherche d'un statut particulier pour le Québec dans un « Canada de deux nations », M. Bourassa tente depuis lors un étrange syncrétisme entre les deux démarches, autour du concept d'« États souverains associés ». Cette conciliation à tout prix le conduit à des contorsions étonnantes, de la souveraineté culturelle de 1971 jusqu'au Québec libre de ses choix du rapport Allaire et à la loi 150. Celle-ci, issue du rapport Bélanger-Campeau, prévoit « un référendum sur la souveraineté du Québec », en juin ou en octobre prochain.

En parallèle, depuis ses lointaines années d'étude, à l'aube de la Communauté économique européenne, puis durant son « exil » volontaire, il y a 15 ans, M. Bourassa jongle avec un projet de superstructure fédérale. À son retour, il l'évoque de temps à autre, notamment devant la Commission MacDonald, peu après sa réélection à la tête du P.L.Q. Il y a deux ans, subodorant l'échec de l'Accord du lac Meech, il se demandait si un troisième palier de gouvernement ne serait pas la solution appropriée pour se sortir du borbier constitutionnel. Depuis lors, rien à cet égard, si ce n'est la double évocation suivante dans le programme libéral : s'il n'y a pas entente sur la réforme proposée par le Québec, que le gouvernement propose l'accès du Québec au statut d'État souverain; et que, dans ce cas, le Québec offre, au reste du Canada, l'aménagement d'une union économique gérée par des institutions de nature fédérale.

Depuis un an, invoquant la marge de manoeuvre qui est la sienne, le premier ministre en a pris à son aise, aussi bien avec les orientations de son parti qu'avec les dispositions de la loi 150 sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Tout en insistant sur une « obligation de résultat » et la nécessité de renouveler le fédéralisme en profondeur, il laisse les Jeunes libéraux afficher leur néo-souverainisme, M. Claude Ryan proclamer son fédéralisme orthodoxe, et M. Gil Rémillard faire la synthèse des deux tendances et s'exercer à la quadrature du cercle, en suivant les sinuosités de la pensée ondoyante du chef de gouvernement.

Sur les entrefaites, celui-ci entreprend sa « mission économique » biennale en Europe. D'une escale à l'autre, il rassure financiers et investisseurs, défend Grande-Baleine, chante les mérites

**Domage
que le sphinx
n'ose pousser à fond
sa logique**

du fédéralisme, fait l'éloge du ministre fédéral Wilson qui représente bien les intérêts du Québec au GATT, et le reste à l'avenant. À Davos, à la même tribune que son homologue de Colombie-Britannique, M. Bourassa plaide même pour la sobriété en matière de réforme constitutionnelle, presque pour le statu quo quant au partage des pouvoirs économiques. « J'ai tendance à être un peu d'accord avec M. Michael Hartcourt quand il dit qu'il ne faut pas trop multiplier les éléments de réforme constitutionnelle », ajoute même le premier ministre. Au point, observait un éminent chroniqueur, que les références sibyllines à la superstructure sont, cette fois, remplacées par les couplets à l'union économique, indivisible de l'union politique.

Et puis tout à coup, comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuages M. Bourassa lance sa bombe : si les offres fédérales ne sont pas acceptables, il pourrait demander aux Québécois s'ils veulent remplacer l'ordre actuel des choses par ce qui suit : deux États souverains, associés dans une union économique, responsables à un parlement élu au suffrage universel. C'est la question qu'il avait en tête après sa dégelée de 1976 et qu'il aurait voulu que M. Lévesque demande aux Québécois en 1980. Exclamations, stupeur, tollé, accueillent cette nouvelle pirouette, qui réveille de vieux démons, aussi bien à Québec qu'à

Ottawa et dans les autres capitales. Partout, l'on se demande quelle mouche a bien pu piquer le premier ministre pour qu'il ressorte son vieux projet de « souveraineté partagée » et pour qu'il l'estime compatible, sinon avec la lettre, du moins avec l'esprit de la loi 150 ?

Chacun a son hypothèse à cet égard. Bravade, coup de semonce, simple ballon d'essai, tactique pour faire débouler des négociations qui piétinent, blague de mauvais goût et sans lendemain ? Allez donc savoir. Chose certaine, quoi qu'on en dise, M. Bourassa a de la suite dans les idées. Son problème n'en est pas un de logique, c'est tout simplement que, velléitaire et d'abord accroché au pouvoir, il ne sait pas, une fois rentré au bercail, comment mettre en oeuvre ses rodontades. Cette fois pourtant, est-il permis d'y voir un avertissement solennel au Canada anglais ? Celui-ci, de Halifax à Calgary, en passant par Montréal la semaine dernière et Toronto ce week-end, est en train de se laisser convaincre par d'honorables fédéralistes que le Québec, au fond, n'est pas très exigeant et se contentera de quelques réformettes cosmétiques.

Rien de plus faux et dangereux à la fois, propre à rassurer une opinion publique qui ne demande pas mieux, comme le laissent entrevoir des commentaires du *Globe and Mail*, par exemple. Il y a des dérapages qui ne trompent pas. On noie le poisson québécois dans le blabla des experts et de prétendus citoyens « ordinaires ». Connaissant mieux que quiconque le sentiment populaire, M. Bourassa a dû sentir, entre Munich, Bruxelles et Londres, qu'il lui fallait frapper un grand coup. Le Québec, désormais libre de ses choix, ne saurait se diriger allègrement et encaisser une troisième humiliation en dix ans, après l'exclusion de 1982 et la rebuffade de Meech. Est-ce cela que M. Bourassa veut prévenir, lui dont le premier choix était et demeure le fédéralisme ? Probablement. Sauf que, selon sa mauvaise habitude, il est à craindre que, de retour au Canada, M. Bourassa se contente d'offres insatisfaisantes et recule devant la terrible tâche de tenter de mettre en oeuvre ce que la raison lui dicte. Ne serait-ce que pour ne pas laisser l'initiative aux souverainistes de toutes allégeances et nuances.

De Bruxelles, au fond, c'est un appel à l'aide que le sphinx Bourassa lance. Il croit encore à un fédéralisme renouvelé au sein duquel le Québec pourrait s'épanouir pleinement. Toutefois, à en juger par les conférences sur le renouvellement du Canada et ce qui risque d'en sortir au cours des prochaines semaines, le Québec sera loin du compte et de ses aspirations fondamentales. C'est un coup de semonce. Venant du premier ministre, il ne sera probablement pas pris au sérieux. Ni au Québec ni au Canada anglais. Domage.

GILLES LESAGE



Daniel Latouche

C'est le temps

LE TEMPS passe et lentement on commence à se faire à l'idée que M. Bourassa pourrait bientôt ne plus être avec nous. Reprenez vos sens et re-servez-vous du café : je sais que la simple mention de cette possibilité vous a fait frémir et que l'idée de la perdre soulève en vous une grande tristesse. Il suffit cependant d'y aller à dose réduite : une petite semaine à Zurich, une autre à Londres et déjà les liens se détendent.

À le voir ainsi se promener en Europe, parler affaires et constitution, on réalise que sa place, c'est quelque part entre Davos et Bruxelles, dans un séminaire permanent sur le danger du séparatisme. On s'ennuie déjà, mais on lui promet qu'on va faire de gros efforts dans les semaines qui viennent pour se faire à l'idée.

LE TEMPS passe, mais pas assez vite. Ainsi comment allons-nous faire pour survivre jusqu'à lundi matin, jour pour lequel Jeffrey Simpson nous annonce la suite de sa chronique sur le séparatisme et la souveraineté. Moi, je suis à la veille de craquer. Hier soir, j'ai dû me mettre à lire Lord Acton et Brétécher, sinon je capotais sous la pression. D'ailleurs, toute la semaine, j'ai été d'une humeur exécrable à cause de son texte de lundi dernier et qu'il termine en refusant de nous dévoiler le meurtrier. « Qui a tué la vieille souveraineté et qui sera la nouvelle ? »

Ce type joue avec nos nerfs. Ainsi en début de semaine, il déclare, mine de rien, qu'il y a deux sortes de souveraineté, l'ancienne et la nouvelle, et que les sécessionnistes (j'aime bien l'expression, cela fait un peu *Gone with the Wind*) du Québec se sont trompés de souveraineté.

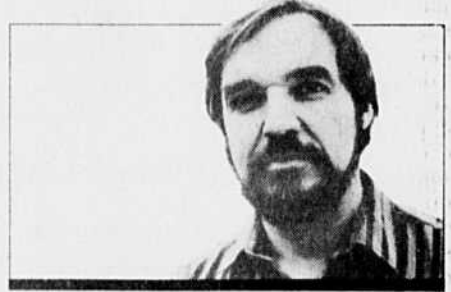
J'ai vu M. Parizeau hier sur la rue et le pauvre homme avait l'air écroulé. Il avait suffi d'un petit texte pour remettre en question tout son engagement politico-intellectuel, sans compter ses résolutions du Carême sur les pâtisseries. Sa vie est finie et il suffisait de l'écouter pour découvrir que rien ne serait plus jamais pareil. « Je vais devoir me recycler en animateur de conférence constitutionnelle de la dernière chance », m'a-t-il avoué.

Attendez que Lucien Bouchard et tous les sécessionnistes anarcho-sindicalistes québécois, sans compter ma mère, apprennent à leur tour qu'ils ont manqué le bateau. Mais encore 48 heures et nous serons fixés. Ici au DEVOIR tout le monde retient son souffle. La directrice a imposé un embargo général sur tous les commentaires politiques. Comme le Québec au complet, nous attendons. On a prévu de doubler le tirage des que la chronique entrerait et qu'on aura terminé une première traduction. Deux équipes de traducteurs sont déjà enfermées dans la grande salle du conseil de la rue Saint-Sacrement — ce qui est déjà un supplice en soi —, se nourrissant aux petits sandwiches verts et roses du dernier party de Noël. Hier, un petit malin a même suggéré que Simpson allait tous nous confondre en prenant partie pour l'indépendance. Vous auriez dû voir la tête de ma directrice. « A pas ri, a pas souri, a pas trouvé ça drôle. »

LE TEMPS passe et il arrive parfois, préoccupés que nous sommes par la prochaine chronique de M. Simpson, que nous manquons l'essentiel. Ainsi, je parle que vous n'avez même pas remarqué que nous venons de terminer un mois de janvier qui va passer à l'histoire. Ce mois de janvier était unique, tout comme d'ailleurs les mois de décembre et de novembre qui l'ont précédé. Ces mois ne reviendront plus et je n'ai pas compris pourquoi une association n'a pas encore vu le jour permettant à tous ceux qui ont connu ce mois de janvier extraordinaire d'arborer fièrement à leur boutonnière une *Pin* disant « J'ai connu le dernier janvier ».

Je parle évidemment du dernier mois de janvier, potentiellement tout au moins, avant que le Québec ne devienne souverain. En admettant que nous

décisions de quelque chose en octobre, il se pourrait en effet que janvier 1992 ait été notre dernier janvier fédéraliste. Vous rendez-vous compte de tout ce que cela implique : notre dernière vague de froid fédéraliste, notre dernière Fête des Rois fédéraliste, notre dernière Bye Bye fédéraliste ? Maintenant nous n'aurons plus que des Saint-Valentin séparatistes et des Fêtes des Mères séparatistes. Nous en serons bientôt à nos dernières jonquilles fédéralistes et je me demande si les pissenlits sécessionnistes auront la même couleur. La prochaine couvée de maringouins sera fédéraliste, mais leur progéniture sera indépendantiste. C'est quelque chose tout cela.



Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, nous sommes maintenant dans notre dernier février fédéraliste. D'accord, c'est loin d'être certain, mais ça fait plaisir d'y penser. C'est probablement aussi ce qui explique l'anxiété de notre ami de Toronto à nous informer de ne pas se tromper de souveraineté. Vous vous rendez compte de la gaffe : tout ce tralala depuis trente ans pour, en bout de piste, se tromper de souveraineté et choisir le vieux modèle. Merci Jeffrey.

Ne me dites surtout pas que vous ne sentez pas la nostalgie monter en vous. Bientôt les mars, avril et juillet fédéralistes ne seront plus que des souvenirs. J'ai aussi entendu dire que les sécessionnistes-séparatistes qui vont nous gouverner ont dans leurs cartons un plan pour réformer le calendrier afin d'éviter une trop grande tristesse et surtout afin d'empêcher les fédéralistes-intégrationnistes d'utiliser le « Rendez-nous nos janviers » comme cri de ralliement. Question aussi de nous faire oublier que nous n'aurons plus de beurre de peanut.

À ce qu'il semble, on va abolir les quatre mois d'hiver et les remplacer par un seul, le mois de Morose (à ne pas confondre avec le Pluviose de Robespierre et ses amis). Un seul mois d'hiver, vous voyez l'effet que cela va avoir. Et les fédéralistes-globalistes viendront dire ensuite que la sécession (j'aime de plus en plus ce nom; je pense cette fois à Vienne) ne sera pas bonne pour le Québec.

Imaginez un peu l'avantage que le seul mois d'hiver aura pour le monde qui dispose d'un mois de vacances. Je parle de cette seule décision suffira à convaincre les Québécois de prendre leurs vacances en hiver. Fini le déficit touristique.

Par contre, la décision d'allonger l'été et de remplacer le mois de juillet par six mois de cinq jours chacun n'a pas été retenue. Trop compliqué à cause des congés de la Saint-Jean et de la Fête du Canada, sans compter le Festival de Jazz.

LE TEMPS passe. Encore seulement quelques jours avant la prochaine déclaration de M. Bourassa à l'effet que le rapport Allaire constituait « un élément incontournable qu'il faut cependant éviter de couler dans le béton, mais que le reste du Canada aurait intérêt à prendre au sérieux tout en se rappelant qu'il est négociable, mais pas en dessous d'un certain point qu'il reste d'ailleurs à préciser dans le contexte d'une ouverture d'esprit qu'il ne faudrait pas encombrer de bavardages sur la Charte sociale avec laquelle il est cependant en plein accord dans le cadre des bonnes relations qu'un Québec maître de ses choix a toujours entretenues avec l'Ontario qui elle aussi rejette la souveraineté compte tenu des investisseurs internationaux qui choisissent le Québec ».

LETTRES AU DEVOIR

L'unité des chrétiens

L'HISTORIEN JEAN Delumeau écrit : « Le christianisme ne retrouvera son nécessaire dynamisme et ne redeviendra crédible qu'une fois réalisée la réunion des principales confessions chrétiennes ».

Chaque année, à la fin de janvier, les membres des églises engagées dans le mouvement œcuménique sont invités à prier pour que disparaissent l'anomalie et le scandale des divisions entre chrétiens. Cette invitation est en lien direct avec l'enseignement de Jésus-Christ sur la fraternité à établir entre les hommes dans un climat de vérité, de justice et d'amour.

Dans une société où règnent inquiétudes et méfiances, les gens qui se disent chrétiens doivent s'entendre et s'entraider pour contribuer davantage à la construction d'un nouvel ordre social. Ils ont à promouvoir ensemble et avec d'autres les valeurs spirituelles et morales nécessaires à l'harmonie d'une société qui cherche péniblement un nouvel équilibre économique et politique voué au service du bien commun.

Le mouvement œcuménique n'est pas une idéologie. Il est une inspiration et une motivation pour les chrétiennes et chrétiens qui veulent réfléchir ensemble, prier ensemble, s'engager avec discernement et se compromettre ensemble à la lumière des enseignements les plus authentiques de l'Évangile.

Irénee Beaubien, s.j.
Montréal, 9 janvier 1992

Conservatisme dépassé

DANS LES ÉDITIONS des 18 et 19 décembre dernier du DEVOIR, le professeur Jacques-Yvan Morin nous faisait part de son opinion relativement à la Constitution d'un Québec souverain. Malgré la pertinence et la justesse de ses commentaires sur l'autorité à qui incombera la rédaction d'une telle Constitution — Assemblée nationale ou Constituante — M. Morin fait preuve de conservatisme quant au régime politique d'un Québec souverain. Avec égard, je ne peux souscrire à l'opinion de mon ancien professeur de droit constitutionnel.

En effet, son attachement au régime parlementaire « à la britannique » s'apparente à du fétichisme envers un régime qui est dépassé et servirait mal les intérêts d'un Québec souverain; il est temps que les Québécoises et Québécois se dotent d'un régime politique au sein duquel existera une réelle division des pouvoirs. C'est pourquoi je considère qu'un régime républicain conviendrait mieux au Québec que le maintien de vieilles institutions d'inspiration britannique.

Suite à l'accession du Québec à la souveraineté, il faudra prévoir une période de transition, pendant laquelle sera préparée l'ébauche d'une nouvelle Constitution. Afin d'éviter tout chaos politique pendant la période de transition, il sera nécessaire de con-

server le régime parlementaire actuel, mais ce, pour un temps limité : il sera remplacé par le régime républicain qui devrait être prévu par la nouvelle Constitution. À défaut de procéder à un changement de régime politique, nous nous dirigerons vers une nouvelle impasse constitutionnelle; plutôt que de se quereller avec les représentants des autres provinces et du gouvernement fédéral, les membres de notre élite politique se chicaneront désormais entre eux. Est-ce bien ce que désirent les Québécoises et Québécoises ? Pour reprendre l'expression populaire, sont-ils naïfs au point de « changer quatre trente sous pour une piastre » ? Il est permis d'en douter !

Yves Nadeau, M.A.
Montréal, 20 décembre 1991

Le lien du bilinguisme

CHER MONSIEUR Getty, vos propos ne m'ont pas vraiment choqué ou outré. Au contraire, je dois dire que nos pensées se complètent admirablement bien puisque vous confirmez tout ce que je soupçonnais sur le Canada anglais : il serait beaucoup plus heureux sans le Québec. Une séparation n'en sera que moins douloureuse.

Vous souhaitez vivre dans un Canada « one nation » et je trouve cela très légitime. Malheureusement, je ne me sens pas membre de cette unique nation canadienne car je n'en partage pas la langue, l'histoire, la culture et les aspirations. Ma nation existe aussi, et mon souhait de la voir occuper un pays est tout aussi légitime. Si vous croyez que cette nation distincte de la vôtre n'est qu'une source d'irritants, je n'en ai cure car je n'ai aucune envie qu'elle partage le même pays que la vôtre.

Je ne crois pas à l'avenir du Canada dans sa forme actuelle. Un Canada où règnent

deux poids et deux mesures. Un pays dont vous souhaitez que la future constitution soit fondée sur l'égalité entre tous, où aucun citoyen n'aurait de statut de moindre importance alors que depuis toujours les droits d'une minorité, jadis considérable, y sont bafoués malgré les protections de la constitution actuelle. Un Canada où le Québec n'aurait pas de pouvoirs ou statut particuliers mais où on lui imposerait un sénat dont il ne veut pas. Un Canada bilingue, non plus là où le nombre le justifie (et encore), mais là où on le veut bien.

Je terminerai par ce bilinguisme dont vous dénoncez le caractère coercitif. Je comprends tout à fait votre ressentiment mais en même temps je crois que c'est dans ce bilinguisme que réside le dernier lien qui fait de ce pays un pays. Y renoncer serait pour moi, en quelque sorte, faire un constat d'échec. Et je ne crois pas, honnêtement, que j'en serai très malheureux.

Le Canada ne doit pas obligatoirement être. Et encore moins dans sa forme actuelle. Il appartient cependant à des gens comme vous, qui avez votre influence, de me convaincre que j'ai envie de faire partie de ce pays.

Martin Landry
Sherbrooke, 12 janvier 1992

La chanson du 350e

DANS LE CADRE des fêtes du 350e, nous proposons un nouveau concours : décerner un prix citron à l'organisation qui a fait preuve de la plus haute incompréhension. N'ayez crainte, prestigieuses membres de la Corporation, vous avez toutes les chances de remporter ce prix.

Le déroulement du concours de la chanson-thème a confirmé votre manque de savoir-faire et soufflé la faible leur d'espoir qui animait encore les irréductibles. D'abord le grand jury que vous avez choisi (le Roi-Soleil Plamondon et sa cour) a rejeté les 269 oeuvres présentées en n'ayant pris connaissance que de 11 d'entre elles. Ces 11 chansons avaient été préalablement sélectionnées par un jury de quatre personnes; jury dont on est sans nouvelle depuis. Le Roi-Soleil n'a même pas eu la décence d'écouter les autres oeuvres avant de se lamenter à propos de la faible participation, de déclarer que c'était nul, et de rouvrir les concours.

Pour le second concours, vous annoncez sans sourcilier que le grand jury entendra cette fois toutes les oeuvres présentées, soit 200. En tant que participants au premier concours, nous nous estimons lésés.

Pas besoin d'en mettre autant pour remporter le prix citron. Même si les conditions et les règles du concours changeaient en cours de route, nos deux votes vous sont définitivement acquis.

Christiane Desjardins,
Jean-Denis Bélanger
Montréal, 31 janvier 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS